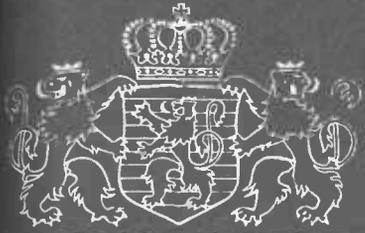


Bulletin de documentation



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

SOMMAIRE

L'ouverture de la session parlementaire 1983/1984...	1
La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois	5
Evolution et perspectives du marché de l'or sur la place financière de Luxembourg – Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement	16
Les répercussions de la crise sidérurgique sur l'industrie luxembourgeoise – Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes	23
Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, à la tribune de la Conférence Générale de l'Unesco à Paris	27
La Journée de Commémoration Nationale	30
La réunion du Comité de ministres du Benelux à Luxembourg	31
Le commerce extérieur luxembourgeois	32
La Bourse de Luxembourg	33

8 / 1983

28 Octobre

Service Information et Presse
Luxembourg – 10, boulevard Roosevelt

L'ouverture de la session parlementaire 1983/1984

La traditionnelle séance d'ouverture de la session parlementaire 1983/1984 a eu lieu le 11 octobre 1983, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les plus jeunes députés, Madame Lydie Polfer et Monsieur Charles Goerens.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session ordinaire qui avait été ouverte le 12 octobre 1982, et déclara ouverte la session ordinaire 1983/1984.

Après le discours traditionnel du doyen d'âge, la Chambre a procédé à l'élection de son nouveau bureau, dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, Président, Monsieur Joseph Eyschen, Monsieur René Hengel et Monsieur Nicolas Mosar, Vice-Présidents, Monsieur Camille Hellinckx, Monsieur Roger Krier, Monsieur Edouard Juncker et Madame Viviane Reding, Membres, Monsieur Guillaume Wagener, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

Dans son allocution d'ouverture, le Président élu, Monsieur Léon Bollendorff, après avoir lancé un vibrant appel pour que la paix et la sécurité règnent dans un monde menacé par la guerre, la montée de la violence, de l'arbitraire et du totalitarisme, a abordé les problèmes qui préoccupent plus particulièrement le Grand-Duché, pour terminer son discours en luxembourgeois rappelant ainsi que le pays avait sa propre langue nationale, signe évident d'un pluralisme qui est le fondement même de la démocratie.

Allocution de Monsieur Léon Bollendorff, Président élu:

Par une action que d'aucuns ont qualifiée d'«opération du siècle», nous avons voté en été dernier des mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie, pilier séculaire de notre économie et de notre niveau de vie. En prenant le risque de l'impopularité, la Chambre a mis le pays devant ses responsabilités et ses obligations de solidarité à l'égard du secteur de notre économie qui, au cours de sa croissance centenaire, a forgé toutes nos caractéristiques sociales et économiques et est à l'origine des extraordinaires succès remportés par notre société dans son ensemble.

Malgré quelques faibles premiers signes d'une reprise de l'économie mondiale, de graves risques continuent à peser sur la vie économique du pays. Il ne m'appartient pas de procéder en ce moment à une analyse détaillée de ce qui pourrait être un ou des remèdes pour notre économie. J'aimerais tout simple-

ment vous rappeler que la solution de la crise ne peut résider que dans une action concertée de tous les pays qui en sont frappés, que nous ne pouvons pas vivre seuls, mais que nous sommes obligés de tenir compte de l'environnement économique international.

Si l'accent de la politique de développement économique doit être mis davantage encore sur la diversification industrielle et l'implantation d'unités de productions nouvelles, la promotion de la mobilité de la main-d'oeuvre constitue un des facteurs majeurs de la reprise économique. En outre, il s'agit de prendre davantage conscience du fait que, dans la compétition internationale, l'innovation, la créativité reste sans doute l'arme la plus efficace. C'est elle qui permettra d'avoir sur la crise actuelle un autre regard, non pas de résignation mais d'espoir.

Aucune ingérence extraparlamentaire, aucun mouvement d'accaparement illicite n'arrivera à diminuer notre confiance en notre mission et en nos prérogatives constitutionnelles.

Au cours des dernières années, le nombre de chômeurs a augmenté dans nos sociétés européennes dans des proportions sans précédent dans la période de l'après-guerre. En Europe occidentale, le nombre de personnes sans travail a augmenté au cours des dernières cinq années de 10 à 20 millions avec les pires taux de chômage chez les jeunes.

Le problème du chômage touche tous les pays, même ceux qui, comme le Luxembourg, ont connu un taux de chômage comparativement faible au fil des ans. Ce qui est le plus inquiétant, c'est qu'aucun changement ne semble en vue. L'OCDE vient de publier un rapport alarmant sur les perspectives de chômage pour le reste de la présente décennie. Pour ramener le taux de chômage des pays de l'OCDE au niveau de 1979, il faudrait chaque jour créer 20 000 emplois nouveaux pendant les années qui nous séparent de la fin de la décennie.

Vous conviendrez dès lors avec moi que la lutte contre le chômage est une tâche essentielle pour les responsables de tous les pays, qui ne rivalise en importance qu'avec la lutte pour la paix et le désarmement.

A côté de multiples autres inconvénients, le chômage engendre de terribles souffrances humaines car, avoir un travail fait partie de la vie sociale d'un individu, constitue une part importante de son identité personnelle, qui donne confiance en soi et confère un sens à sa vie. Etre obligé de passer son temps dans l'oisiveté ne peut dès lors qu'être fatal.

Il n'est pas du tout surprenant que l'aggravation du chômage coïncide avec l'augmentation de la mortalité, la détérioration générale de la santé, la croissance du nombre des suicides, le déchirement des familles, la montée de la criminalité, l'accroissement de l'usage des drogues et de la prostitution.

Les conséquences sociales du chômage sont donc considérables. Mais à la longue, il peut également, en minant la structure de la société, constituer une menace pour la démocratie. A mon avis, le chômage considérable des jeunes est particulièrement dangereux à cet égard. Lorsque nous exigeons que tout le monde contribue à trouver une solution à nos problèmes économiques, le fait de dire aux jeunes quittant l'école et cherchant un emploi, qu'ils ne sont ni désirés, ni nécessaires revient à leur dénier le droit d'être des membres à part entière de notre société. Le risque de les voir se placer en dehors de celle-ci est trop grand pour que nous n'essayions pas de l'écarter de toutes nos forces.

J'ai un autre souci dont j'aimerais vous faire part en ce jour.

Notre pays a, à l'égard de la main-d'oeuvre étrangère, une grande responsabilité. D'abord, l'idée que nous nous faisons de la liberté et de la démocratie implique le respect de la dignité des hommes et des femmes sans considération de race ou de religion. Ensuite, la crise, l'inflation, le chômage ne doivent pas nous faire oublier que nous avons attiré cette main-d'oeuvre lorsque nous en avions besoin, très souvent pour assurer des travaux pénibles et mal payés, délaissés par les travailleurs nationaux, pour lesquels même le chômage ne semble pas rendre ces emplois plus attractifs.

La crise qui, trop souvent attise les réflexes de xénophobie et les manifestations racistes, ne doit pas freiner notre volonté de mieux insérer au sein de notre société, dans le respect de leurs identités nationales respectives, les communautés étrangères qui ont contribué au cours des dernières décennies à notre croissance. Pour en rester sur le plan économique, il me tient à coeur de rappeler que le Parlement Européen a déclaré l'année en cours comme «Année de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises». Il est vrai qu'au cours des dernières trente années, le rôle de ces entreprises au sein de l'économie a été sousestimé ou mal compris, alors qu'elles représentent plus de 90% de toutes les entreprises et occupent plus de 60% des salariés dans les dix Etats membres de la Communauté. Le moment est donc venu de prendre davantage conscience du rôle prépondérant que les PME peuvent jouer dans nos économies nationales – surtout en temps de crise – et de l'apport substantiel qu'elles peuvent fournir à la conservation et à la création d'emplois et au progrès technologique et économique.

L'opinion selon laquelle les classes moyennes forment l'épine dorsale de l'économie, valable auprès des générations précédentes, avait été ébranlée après la deuxième guerre mondiale où prévalaient les considérations sociales et de politique tarifaire et où la plupart des petites et moyennes entreprises n'arrivaient pas à suivre une évolution et une automatisation toujours plus accentuée. La récession n'en entraînait que des déceptions et des contrecoups plus amers. Le nombre des faillites des dernières années – et surtout des derniers mois – en dit long. Elles deviennent particulièrement inquiétantes dans le secteur du bâtiment.

Heureusement, tant les responsables politiques que les personnes concernées du patronat et du salariat en ont pris conscience et leurs efforts conjugués pour le maintien d'emplois et la création de postes d'apprentis-

sage démontrent qu'ils ont compris l'importance des classes moyennes comme support de la stabilité économique.

Il est rassurant de constater que dans notre pays la crise a provoqué auprès des classes moyennes, 11 000 entreprises employant presque 60 000 salariés, un effet de solidarité, un regain d'optimisme et une heureuse prise de conscience du rôle important qu'elles sont appelées à jouer en ce moment dans notre économie.

C'est la raison pour laquelle le législateur doit prévoir les moyens permettant aux entreprises du secteur en cause à s'adapter davantage aux conditions nouvelles du marché. Le projet du budget pour 1984 propose à cet effet un subventionnement des services de promotion et des mutualités d'aide et de cautionnement auprès des chambres des métiers et de commerce et une aide aux entreprises individuelles par voie d'une reconduction, pour une nouvelle période quinquennale, des mesures prévues à la loi-cadre des classes moyennes de 1968. Il appartiendra à la Chambre de juger du volume et de l'efficacité de ces mesures en présence de son souci de consolidation et de stimulation des petites et moyennes entreprises, dont les facultés d'innovation et d'intégration sont reconnues et dont la contribution aux finances et à la création d'emplois et de postes d'apprentissage sont incontestables.

Mais devant la gravité des problèmes économiques, n'oublions pas qu'il y a aussi et surtout des problèmes sur le plan humain. Et parmi ceux-ci, un des plus préoccupants est celui de la natalité.

Au train où vont les couples, l'on est amené à craindre qu'il n'y ait plus de Luxembourgeois bientôt. Comment faire remonter d'un côté la courbe inquiétante des naissances et de l'autre arrêter l'ascension alarmante et décevante de celle des divorces? Je doute que nous puissions y parvenir uniquement par des allocations et des dégrèvements lourds à supporter par notre budget ou par un laisser-faire désabusé. Car, croyez-moi, l'argent à lui seul ne fait le poids ni de l'amour, ni de l'espoir. Non, si notre Luxembourg veut se perpétuer, il doit affronter une profonde transformation morale et amener les couples à faire fi de leurs égoïsmes et à partager leur goût de la vie avec des enfants: les leurs.

Depuis 1971, le mois d'octobre est devenu à l'initiative de l'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés le mois de l'enfant mentalement handicapé. Il me paraît donc tout à fait indiqué qu'en ce jour nous pensions à ceux de nos concitoyens qu'un sort cruel, trop souvent encore, écarte de notre société. Je sais qu'au cours des dernières années des réalisations, parfois spectaculaires, ont contribué à améliorer la situation des handicapés au Luxembourg. Beaucoup reste à faire. Les actions entreprises avec succès au cours de l'année internationale des handicapés doivent continuer à porter leurs fruits au-delà de 1981. Notre compréhension, notre sollicitude, notre soutien moral et financier demandent à être accentués. Car le handicap d'un être humain n'est pas uniquement fonction de ses troubles de comportement physiques et psychiques visibles mais aussi et surtout de la façon dont la société réagit vis-à-vis de ceux qui s'écartent de la norme. Il y a en ce moment quelque 4 200 handicapés dans notre

pays et un grand nombre d'associations qui, ensemble avec l'Etat, oeuvrent à leur réhabilitation et leur intégration. Tout en appréciant ces efforts conjugués à leur juste valeur, je crois qu'une plus grande coordination au niveau des moyens et du matériel mis en oeuvre permettrait d'obtenir de meilleurs résultats, sans jamais oublier que le respect du droit qu'ont nos concitoyens handicapés d'être différents, reste la plus belle preuve de notre solidarité et de notre soutien.

Les problèmes d'actualité sont aussi nombreux et variés que préoccupants et demandent de la part des pouvoirs publics une attention sans relâche. La vocation de la Chambre des Députés reste capitale alors qu'il lui appartient de faire un choix parmi les solutions proposées et de prendre des décisions, tout en résistant à une pression exagérée de groupes d'intérêts de plus en plus nombreux et en refusant catégoriquement de faire ravalier son rôle à celui d'un organe d'enregistrement des initiatives du pouvoir exécutif.

Sur le plan interne, nos méthodes de travail méritent d'être examinées de près.

Je répète à ce propos mes propositions antérieures d'un assouplissement de l'heure des questions, d'une révision d'adaptation ponctuelle de notre règlement, d'un regroupement des commissions parlementaires, d'une compression des discussions budgétaires, d'une amplification des débats sur des thèmes spécifiques d'intérêt national.

Je rappelle aussi qu'une grande partie du travail législatif, surtout préparatoire, est accomplie au sein des commissions permanentes et spéciales, travail que l'information générale est tellement réticente à apprécier à sa juste valeur, et que le soi-disant absentéisme en séance plénière doit être jugé au regard de cet accaparant et indispensable travail discret certes, mais très efficace et très important.

De toute façon, il ne faudrait pas, comme l'a si bien relevé un de mes prédécesseurs, succomber à la fâcheuse tendance de vouloir soumettre le travail parlementaire à des normes de productivité s'inspirant de l'économie quantitative. Notre but ne doit pas consister à faire des lois nombreuses, mais d'en faire de très bonnes.

Le travail parlementaire s'étend d'ailleurs au-delà de nos frontières. Si nous voulons continuer à marquer la présence luxembourgeoise sur la mappe-monde, notre présence dans les organisations parlementaires européennes et internationales, si souvent critiquée par des gens mal informés, est plus importante que jamais. Le risque de sombrer dans l'indifférence et l'oubli est trop réel pour que nous renoncions, sous l'effet d'une propagande malveillante, à remplir le rôle qui nous incombe au sein des assemblées parlementaires internationales.

Le pessimisme semble partout à l'ordre du jour. Or, malgré tout ce qui nous accable, ce ne seront pas l'abandon et la résignation qui pourront nous sauver.

Notre société, nos valeurs, nos libertés ne connaîtront le déclin que si nous les laissons décliner, si nous nous abandonnons à l'incertitude quant à nos positions et à nos convictions, si nous oublions que chaque nation et chaque individu a une part de responsabilité lorsqu'il s'agit de se regrouper pour défendre ces croyances communes qui nous unissent malgré nous.

En fin de séance, la Chambre a procédé à la désignation des membres des différentes commissions permanentes dont voici les compositions:

Bureau

Léon Bollendorff, Président
Joseph Eyschen, René Hengel et Nicolas Mosar, Vice-Présidents
Camille Hellinckx, Roger Krier, Edouard Juncker, Victor Braun et Viviane Reding, Membres
Guillaume Wagener, Greffier
Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint

Commission de Travail

Léon Bollendorff, Président
Nicolas Mosar, Carlo Meintz, Benny Berg

Commission des Pétitions

Pierre Frieden, Président
Robert Gitzinger, Vice-Président
René Burger, Emile Gerson, Jean-Pierre Urwald
Camille Hellinckx, Jean-Paul Rippinger
René Hengel, Roger Krier, Camille Weiler
Joseph Weirich

Commission des Comptes

Pol Wagener, Président
Jean Hamilius, Vice-Président
Jean-Pierre Glesener, Fernand Rau, René Steichen
Anne Brasseur, René Hubsch
Nic Birtz, Jean Regenwetter, René Van den Bulcke
Joseph Weirich

Commission des Affaires étrangères

Carlo Meintz, Président
Georges Margue, Vice-Président, Marc Fischbach,
Henri Koch, Joseph Lucius
Lydie Polfer, Robert Prussen
Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, René Van den Bulcke
Astrid Lulling

Commission de la Force publique

René Mart, Président
Edouard Juncker, Vice-Président
Pierre Frieden, Jean-Pierre Glesener, René Steichen
Charles Goerens, René Hubsch
René Hengel, Marcel Schlechter, Maurice Thoss
Henry Cravatte

Commission des Affaires sociales

Viviane Reding, Président
Claude Pescatore, Vice-Président
François Colling, Marc Fischbach, Emile Gerson
Anne Brasseur, Victor Braun
Benny Berg, René Hengel, Jean Regenwetter
Astrid Lulling

Commission des Finances et du Budget

Nicolas Mosar, Président
Carlo Meintz, Vice-Président
François Colling, Fernand Rau, Pol Wagener
Charles Goerens, Claude Pescatore
Benny Berg, Jacques-F. Poos, Maurice Thoss
Aloyse Bisdorff

Commission de l'Economie, des Classes moyennes et du Tourisme

René Mart, Président
Fernand Rau, Vice-Président
François Colling (remplaçant: Roger Lenert – questions Tourisme), Emile Gerson, Jean-Pierre Urwald
Charles Goerens (remplaçant: Robert Gitzinger – questions Tourisme), Claude Pescatore
Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Maurice Thoss
Joseph Weirich

Commission agricole

René Steichen, Président
Charles Goerens, Vice-Président
Roger Lenert, Henri Nanquette, Pol Wagener
Victor Braun, Robert Gitzinger
Joseph Brebsom, Marcel Schlechter, Camille Weiler
Astrid Lulling

Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles

Erna Hennicot-Schoepges, Président
René Hubsch, Vice-Président
Jean-Pierre Dichter, Henri Koch (remplaçant: Pol Wagener – questions Affaires culturelles), Roger Lenert
Anne Brasseur, Carlo Meintz
Nic Birtz, Robert Krieps, Roger Krier
Aloyste Bisdorff

Commission juridique

Camille Hellinckx, Président
Georges Margue, Vice-Président
Marc Fischbach, Pierre Frieden, Nicolas Mosar
Lydie Polfer, Jean-Paul Rippinger
Robert Krieps, Maurice Thoss, René Van den Bulcke
Jean Gremling

Commission de la Fonction publique

Carlo Meintz, Président
Pierre Frieden, Vice-Président
Edouard Juncker, Roger Lenert, Pol Wagener
Victor Braun, René Hubsch
Willy Dondelinger, Marcel Schlechter, Joseph Wohlfart
Jean Gremling

Commission des Transports, des Communications et de l'Energie

Jean Hamilius, Président
François Colling, Vice-Président
Jean-Pierre Dichter, Jean-Pierre Glesener, Joseph Lucius
Robert Gitzinger, Claude Pescatore
Joseph Brebsom, Roger Krier, Marcel Schlechter
Aloyste Bisdorff

Commission des Travaux publics

Claude Pescatore, Président
Edouard Juncker, Vice-Président
Jean Goedert, Henri Nanquette, Jean-Pierre Urwald
Robert Gitzinger, Lydie Polfer
René Hengel, Roger Krier, Joseph Wohlfart, René Urbany

Commission des Affaires communales

Georges Margue, Président
Jean-Paul Rippinger, Vice-Président
Jean-Pierre Dichter, Jean Goedert, Edouard Juncker
Victor Braun, René Hubsch
Nic Birtz, Joseph Brebsom, Joseph Wohlfart
Henry Cravatte

Commission de la Santé et de la Famille

Robert Prussen et René Burger, Co-Présidents
Jean Goedert (remplaçant: Erna Hennicot-Schoepges – questions Famille et Logement), Marcelle Lentz, Nicolas Majerus (remplaçant: Viviane Reding – questions Famille et Logement)
Victor Braun (remplaçant: Anne Brasseur – questions Famille et Logement), Joseph Eyschen
Benny Berg, Nic Birtz, Camille Weiler
Joseph Weirich

Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs

Anne Brasseur et Viviane Reding, Co-Présidents
René Burger, Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden
Charles Goerens, Robert Prussen
René Hengel, Roger Krier, Camille Weiler
Aloyste Bisdorff

Commission de la Révision constitutionnelle

Georges Margue, Président
Camille Hellinckx, Vice-Président
Marc Fischbach, Nicolas Mosar, René Steichen
Lydie Polfer, Jean-Paul Rippinger
Benny Berg, Robert Krieps, René Van den Bulcke
René Urbany

Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat

Jean-Pierre Urwald, Président
Joseph Eyschen, Vice-Président
Emile Gerson, Roger Lenert, Joseph Lucius
Jean Hamilius, René Hubsch
Jean Regenwetter, Marcel Schlechter, Camille Weiler
Joseph Weirich

Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Nicolas Mosar, Président
Robert Gitzinger, Vice-Président
Marcelle Lentz, Nicolas Majerus, René Steichen
Jean Hamilius, Jean-Paul Rippinger
Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Joseph Wohlfart
Henry Cravatte

GROUPES POLITIQUES

Parti Chrétien-Social

Mosar Nicolas, Président
Colling François, Juncker Edouard, Rau Fernand, Vice-Présidents
Fischbach Marc, Secrétaire-Député
Wagener Pol, Trésorier
Hennicot-Schoepges Erna, Responsable à l'information
Biltgen François, Secrétaire parlementaire
Giampellegrini-Wilwo Marie-Louise, Secrétaire
Fournelle-Molitor Alice, Secrétaire

Parti Démocratique

Meintz Carlo, Président
Hubsch René, Vice-Président
Hellinckx Camille, Trésorier
Even Mill, Secrétaire parlementaire
De Nuccio Maria, Secrétaire

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois

Berg Benny, Président
Krieps Robert, Poos Jacques-F., Vice-Présidents
Regenwetter Jean, Trésorier
Goebbels Robert, Secrétaire parlementaire
Asselborn-Huber Sylvie, Secrétaire

La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois

Exposé budgétaire de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères
fait à la Chambre des Députés le 20 octobre 1983

Pour la troisième fois depuis que j'assume les fonctions de Ministre des Affaires Etrangères, j'ai l'honneur, dans le cadre du débat budgétaire, de m'adresser à Votre Haute Assemblée pour dresser le bilan de l'évolution internationale et de notre activité diplomatique au cours des 12 derniers mois.

Pour la troisième fois, aussi, je suis amenée à broser un tableau sombre de la situation internationale, politique et économique, qui ne cesse de se dégrader sous le double effet des tensions croissantes entre l'Est et l'Ouest et de la persistance de la crise mondiale qui, si elle n'est pas maîtrisée dans un avenir prévisible, risque de déboucher sur un chaos socio-économique généralisé. Comme l'a écrit, il y a une quinzaine, un grand quotidien américain: «le monde d'aujourd'hui est beaucoup plus dangereux que celui du début de 1981.»

En effet, au cours des douze mois écoulés, aucun des grands problèmes qui occupent la scène internationale, aucun des nombreux conflits et des foyers de tension en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine n'a disparu ou n'est en voie de solution. Au contraire, beaucoup se sont aggravés et se sont étendus; de nouveaux conflits ont éclaté, comme la nouvelle guerre du Tchad, ou se profilent à l'horizon avec, dans tous les cas, le risque de conséquences et d'implications encore incalculables. Après une légère, mais fugitive amélioration, la détérioration rapide des relations Est-Ouest, et plus particulièrement entre les Etats-Unis et l'URSS, assombrit tout le climat international et fait sentir ses répercussions perturbatrices et aggravantes à travers le monde entier. Un peu partout l'antagonisme Est-Ouest vient se greffer sur les problèmes et conflits déjà existants et en leur donnant ainsi une dimension supplémentaire, contribue à les rendre encore plus menaçants et plus inextricables.

Sur le plan économique la reprise aux Etats-Unis et l'évolution au Japon constituent des phénomènes encourageants, mais insuffisants qui jusqu'ici n'ont pas eu les effets positifs escomptés sur l'économie mondiale. Une reprise globale et durable est rendue encore plus difficile par le marasme monétaire dû à son tour au cours du dollar, aux intérêts élevés aux Etats-Unis, à l'absence de véritable reprise européenne et à l'endettement international, qui a pris des proportions catastrophiques et qui, notamment dans les pays du Tiers Monde et de l'Amérique Latine, pourrait engendrer des conséquences sociales et politiques imprévisibles.

Devant cette toile de fond, j'entends consacrer l'essentiel de mes propos à l'actualité internationale et plus particulièrement à la sécurité tant politique qu'économique en Europe. L'ensemble des positions luxembourgeoises en matière de politique étrangère se trouvent relaté dans le Mémoire budgétaire du Département. Pour éviter à mon intervention une longueur excessive, je ne reprendrai pas aujourd'hui toutes ces prises de position. Cette approche résulte exclusivement de considérations pratiques et n'implique ni manque d'intérêt ni changement de politique à l'égard des chapitres qui ne seraient pas évoqués.

La préservation de la paix et la création en Europe d'un climat de détente et, si possible d'entente constituent évidemment, sur le plan international la première préoccupation du peuple luxembourgeois et le premier objectif poursuivi par le Gouvernement.

Vers le milieu des années 1970, nous avons cru être définitivement engagés sur le bon chemin à cet égard. Le nouveau traité sur le statut de Berlin, l'accord germano-soviétique, l'acte final d'Helsinki, les accords sur la limitation des armes stratégiques, différentes conventions bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS semblaient inaugurer une nouvelle ère marquée par la compréhension et la coopération.

Hélas, ce climat a été détruit par l'attaque brutale de l'Union soviétique contre l'Afghanistan, par l'aggravation du déséquilibre militaire en Europe à travers l'installation des fusées SS-20 et par l'étouffement des aspirations légitimes du peuple polonais.

Tout récemment les relations Est-Ouest se sont encore détériorées à la suite d'un acte particulièrement incompréhensible et révoltant, à savoir la destruction par les forces armées soviétiques, d'un avion civil coréen.

Que le Gouvernement de l'URSS ait ensuite tenté d'imputer aux Etats-Unis d'Amérique la responsabilité de la mort des 269 passagers du Boeing coréen, a gravement nui à la crédibilité des dirigeants soviétiques et a fait naître des doutes sérieux au sujet, sinon de leur capacité, du moins de leur volonté d'établir, à l'égard des autres membres de la communauté internationale, des relations fondées sur un minimum de confiance mutuelle.

Nous attendons de l'URSS qu'elle collabore pleinement à l'enquête décidée par l'Organisation de l'Avia-

tion Civile Internationale, et qu'elle assure aux familles des victimes une indemnisation équitable. Il faudra aussi qu'elle donne son accord aux propositions qui ont été présentées en vue d'une meilleure définition des règles de conduite à observer à l'avenir en cas d'erreur de navigation, règles qui doivent, en tout cas exclure que la force soit utilisée sous quelque prétexte que ce soit, contre des avions civils.

La destruction de l'avion coréen ne doit cependant pas nous faire oublier qu'en Afghanistan le nombre des victimes civiles de l'agression soviétique s'élève, à près de 300 personnes chaque semaine, et ceci malgré toutes les résolutions successivement adoptées par une majorité écrasante d'Etats membres de l'ONU, et malgré le fait que l'URSS ait solennellement souscrit au principe de la renonciation à la force ou de la menace du recours à la force.

Le 28 septembre dernier M. Andropov a encore déclaré que «L'URSS veut vivre en paix avec tous les pays . . . Elle ne poursuit pas de projets agressifs . . . et n'impose à personne son ordre social.»

Comment le leader soviétique peut-il faire pareille déclaration alors que son pays poursuit sa guerre contre le peuple afghan, et soutient l'oppression à laquelle le Viet-Nam se livre au Cambodge?

Il est vraiment grand temps que les peuples de l'Afghanistan et du Cambodge soient libérés de toute ingérence étrangère et qu'ils puissent enfin se donner le gouvernement de leur choix.

Une autre cause de la détérioration du climat des relations Est-Ouest est à trouver dans la politique de surarmement de l'Union soviétique. Il me semble que ce sujet mérite précisément à l'heure actuelle une analyse plus détaillée.

En tout premier lieu il m'apparaît nécessaire de rappeler certains faits historiques, qui, pour être de l'histoire très récente, n'en sont pas moins souvent oubliés, parfois délibérément.

Vers le milieu des années soixante-dix (alors que les accords SALT reconnaissent une quasi parité en matière nucléaire stratégique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique) nous avons dû assister en pleine période de détente à la naissance d'une nouvelle génération d'armes nucléaires intermédiaires dans l'arsenal soviétique: les missiles SS-20 et les bombardiers backfire.

L'opinion mondiale en prit brusquement conscience quand le 28 août 1977 dans son célèbre discours de Londres le chancelier allemand Helmut Schmidt dénonça les premiers déploiements de missiles SS-20. Qui ne connaît aujourd'hui les caractéristiques des missiles: leur mobilité, leur grande précision, leur capacité d'être rechargés, leurs trois têtes nucléaires?

Le chancelier allemand devait à cette occasion, esquisser le risque que cette nouvelle génération d'armes nucléaires soviétiques faisait courir à l'Europe occidentale. Jusqu'à cette date, l'équilibre entre les deux superpuissances était assuré, au plan stratégique, par les armements à longue portée, le parapluie américain assurant la sécurité de l'Europe.

Or, cet équilibre était mis en cause dès l'instant où le déploiement des forces nucléaires intermédiaires ne pesait que sur le seul théâtre européen, découplant ainsi la défense conventionnelle et nucléaire tactique du continent européen du système stratégique américain. Tel était, tel est précisément le danger du déploiement des SS-20 et du reste des propositions soviétiques de contrôle des armements.

C'est la crainte de voir ainsi miné le lien entre forces nucléaires de portée intermédiaire et armement stratégique, partant, mise en cause de la solidarité atlantique qui amena les Européens – et en premier lieu le chancelier Schmidt, un des pères spirituels de la double décision atlantique de décembre 1979 – à réagir aussi explicitement et aussi vivement. En effet tout armement qui affaiblit – et, a fortiori, détruit – le couplage entre Etats-Unis et Europe constitue une grave menace de la sécurité européenne et, notamment, de ceux des pays européens qui ne disposent pas eux-mêmes de l'arme nucléaire.

J'aurai à revenir sur cet aspect du problème dans quelques instants, mais il importe de bien souligner que la double décision de l'OTAN du 12 décembre 1979 fut prise à la demande des Européens et dans l'intérêt des Européens. L'initiative ne revint pas aux Etats-Unis dont la sécurité n'est pas menacée par les missiles SS-20 soviétiques.

Les deux ans de réflexion alliée qui ont précédé la double décision et les quatre ans qui ont précédé sa mise en oeuvre ont donné lieu à un cruel scénario. Jusqu'à fin 1979, l'Union soviétique avait installé 140 missiles SS-20 avec 420 têtes nucléaires. Et M. Brejnev de déclarer le 6 octobre 1979 à Berlin, «il y a équilibre». En février 1981, 210 missiles SS-20 étaient déployés. Et M. Brejnev de déclarer: «il existe actuellement un équilibre approximatif.» Le 6 mars 1982, lorsque M. Brejnev annonce un moratoire unilatéral pour les SS-20 soviétiques, l'Union soviétique compte 300 missiles SS-20, porteurs de 960 têtes nucléaires. Nouvelle déclaration cette fois-ci de son ministre de la défense, le maréchal Oustinov: «il existe encore aujourd'hui un équilibre approximatif des forces». Aujourd'hui, l'Union soviétique dispose de 351 missiles SS-20 porteurs de 1053 têtes nucléaires.

Ni les déclarations, ni sa propre promesse de moratoire unilatéral n'ont empêché l'Union soviétique dans son déploiement de nouveaux missiles, alors que l'Alliance Atlantique, pendant six ans, n'a pas déployé la moindre tête nucléaire.

Le but de l'Alliance est d'obtenir, par la double décision, que l'URSS supprime la totalité, ou du moins la plus grande partie des fusées SS-20 déjà installées.

Hélas, les appels que nous avons lancés en ce sens, pendant des années, n'ont pas trouvé le moindre écho et le déploiement des missiles soviétiques s'est poursuivi imperturbablement.

Si donc les pays de l'OTAN veulent avoir la moindre chance d'obtenir par la négociation le résultat recherché, ils ne doivent laisser planer aucun doute quant à leur ferme résolution de procéder, eux aussi, au déploiement.

Le rappel de ces quelques faits historiques était indispensable pour bien situer le débat.

Il est parfois argué qu'un déploiement des missiles de croisière et de fusées Pershing II doterait l'alliance non pas tant d'une capacité défensive, mais d'une capacité d'attaque surprise par frappe préventive. Rien n'est plus inexact.

Leur vitesse inférieure à la vitesse du son impose aux missiles de croisière une durée de vol de plus de deux heures pour atteindre leur cible, ce qui empêche leur utilisation pour une attaque surprise ou une frappe préventive.

Quant à la fusée Pershing II, sa portée limitée de 1800 km ne lui permettra d'atteindre ni Moscou, ni la plupart des centres de commandement soviétiques. Rappelons également que le déploiement envisagé atteindrait au maximum le chiffre de 108 Pershing II porteurs d'autant de têtes nucléaires. Ces 108 têtes nucléaires ne permettront jamais d'éliminer par une frappe préventive les seuls 243 lanceurs SS-20 déployés dans les territoires européens soviétiques. Leur portée de près de 5000 km met d'ailleurs ces 243 lanceurs SS-20 hors de portée des forces nucléaires intermédiaires que l'alliance compte déployer.

Il ne peut donc être question d'une capacité de frappe préventive par surprise pour ces systèmes qui laisseraient intacte la majeure partie des centres de commandement de l'adversaire et la plus grande partie de ses capacités de riposte. Quant au temps de vol très bref de la fusée Pershing II, qui paraît agiter quelques esprits, je me permettrai d'y répondre par la contre-question suivante: «Connaissez-vous le temps de vol d'un SS-20?»

A la table de négociation de Genève, l'Union soviétique reproche aux propositions alliées de demander des concessions unilatérales de la part de Moscou. Ces reproches méconnaissent la volonté de l'alliance atlantique incorporée dans la double décision de réduire, voire d'abandonner totalement son programme de force nucléaire intermédiaire si l'URSS démantèle tout ou partie de ses fusées.

Il importe encore d'examiner la question de la prise en compte des forces nucléaires françaises ou britanniques. L'Union soviétique en a fait une précondition qu'elle utilise actuellement pour bloquer toute perspective de progrès dans les négociations.

Constatons tout d'abord qu'en proposant récemment de réduire le nombre de ses propres fusées au niveau des fusées britanniques et françaises, c'est à dire de passer de 351 à 160 fusées SS-20, l'URSS a reconnu implicitement qu'elle s'était procuré une avance considérable. Mais la proposition soviétique est déséquilibrée, à plus d'un titre, sans parler du nombre de têtes nucléaires en présence.

L'exigence soviétique revient en fait à demander la prise en compte de systèmes français et britanniques essentiellement basés sur des sous-marins alors que de son côté l'Union soviétique exclue de la discussion ses propres sous-marins nucléaires sillonnant les mers adjacentes au continent européen.

L'exigence soviétique est encore injustifiée, car les systèmes britanniques et français ne peuvent être comparés à l'impressionnant arsenal nucléaire soviétique ni en nombre – le potentiel de l'ensemble des forces nucléaires britanniques et françaises représente à peine 5% du potentiel nucléaire soviétique – ni en nature car ces armes constituent pour la France et la Grande-Bretagne l'arme de dissuasion du dernier ressort. Elles ne pourraient être utilisées qu'en guise d'ultime réaction nationale contre une attaque soviétique sur le territoire de ces pays, alors que les SS-20 ne constituent pour l'URSS qu'un complément à son formidable arsenal d'armes stratégiques.

Enfin, l'exigence soviétique est dangereuse pour la sécurité des Etats européens non nucléaire. Les systèmes français et britanniques constituent une dissuasion nationale. Ils n'apportent pas de protection aux Alliés européens. Leur imputation sur les forces nucléaires de portée intermédiaire américaine en Europe affaiblirait de façon décisive le lien entre la défense conventionnelle et tactique-nucléaire de l'Europe et le parapluie nucléaire stratégique américain.

Nous retrouvons ici toujours la même exigence soviétique visant à réussir le découpage des Etats-Unis du continent européen, constante de la politique soviétique dès le milieu des années soixante-dix.

Mais quittons les considérations techniques et venons à des réflexions de nature plus générale.

Dans l'important débat sur la paix, certains n'hésitent pas à utiliser en guise d'argument la peur physique qu'engendrent la guerre et l'arme nucléaire. L'Alliance ne se dérobe pas à ce débat et demande que soit comparée la potentialité des missiles qui seront déployés en terre allemande, belge ou italienne si les négociations de Genève n'aboutissent pas à la réalité des centaines et centaines de têtes nucléaires dorées et déjà braquées sur nous à 5000 kilomètres d'ici. Quelles sont les véritables menaces pour notre existence et notre liberté?

Le mémoire d'activité de mon Département rend compte de l'évolution des négociations de Genève et de la position adoptée par le Gouvernement luxembourgeois lors des consultations alliées en la matière. Depuis la rédaction de ce mémoire, l'Alliance a une nouvelle fois fait preuve de souplesse dans la négociation. Elle a donné suite aux demandes soviétiques concernant des plafonds régionaux pour les SS-20 après réduction et elle a accepté la prise en compte des avions FNI dès la première phase d'un accord. Le rejet brutal des nouvelles propositions alliées par l'Union soviétique ne peut manquer de jeter le doute sur la volonté réelle de Moscou d'aboutir à un accord avant la fin de l'année 1983.

Devant cette attitude, nous nous devons de rester fidèle à la philosophie de la double décision et de respecter au besoin le calendrier prévu des déploiements. Loin de faciliter la naissance d'un accord, un report de ces premiers déploiements risquerait de faire croire à l'Union soviétique qu'elle pourrait obtenir le non-déploiement des FNI alliées sans contrepartie de son côté.

En l'absence de résultats concrets aux négociations de Genève, le déploiement des FNI alliées serait un mal nécessaire, mais indispensable vu son caractère dissuasif à l'égard de l'utilisation des SS-20. Loin d'augmenter les chances de maintien de la paix, un renoncement allié les diminuerait, car il n'est pas d'exemple dans l'histoire qu'une concession unilatérale ait jamais amené aucun régime totalitaire à renoncer à l'utilisation de la force.

Pendant plus de 35 ans la dissuasion a assuré le maintien de la paix en Europe. Le but de notre politique est d'éviter toute guerre, nucléaire ou conventionnelle. Si pour la crédibilité de cette dissuasion l'arme nucléaire reste nécessaire, nous devons assumer cette nécessité.

Evidemment notre objectif primordial a toujours été, est et reste le désarmement, un désarmement aboutissant à une réduction équilibrée et vérifiable des armes nucléaires stratégiques, des armes nucléaires à portée intermédiaire et des forces conventionnelles.

Nous souhaitons vivement que les négociations sur les réductions des armements stratégiques, qui se poursuivent également à Genève, puissent bientôt être couronnées de succès. Le renforcement des dispositions en vigueur sur la non-prolifération des armes nucléaires est un autre de nos objectifs.

Le spectre de la guerre nucléaire ne doit cependant pas nous faire oublier les énormes pertes en vies humaines et les terribles dommages que les armes conventionnelles sont susceptibles de causer.

Conscient de ce fait, notre pays participe activement aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale.

Certains progrès limités qui ont pu être enregistrés au cours de ces négociations nous incitent à penser que tout espoir n'est peut-être pas perdu de voir, en fin de compte, aboutir ces négociations qui durent maintenant depuis dix ans.

Par ailleurs nous soutenons pleinement les efforts qui se poursuivent au sein du Comité multilatéral sur le Désarmement à Genève et nous estimons que ce Comité devrait également examiner le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Enfin nous sommes en faveur d'une interdiction complète et vérifiable de toutes les armes chimiques.

En même temps nous savons que des progrès dans le domaine du désarmement ne sont guère concevables dans une atmosphère de tension et de méfiance. Sans illusion quant à l'intention avouée de l'Union soviétique de faire triompher le marxisme-léninisme dans tous les pays du monde nous devons cependant de notre côté aussi, éviter ce qui pourrait ressembler à l'esprit de croisade.

Par nos actions et nos paroles nous devons oeuvrer dans le sens d'une réduction de la tension et d'un développement du dialogue.

Nous espérons que les pays de l'Est finiront eux aussi par comprendre que non seulement leurs actions mais encore le langage qu'ils utilisent ne sont pas compatibles avec les intentions pacifiques qu'ils proclament.

Monsieur le Président,

Je voudrais maintenant aborder un autre problème qui a exercé une influence négative sur le climat des relations Est-Ouest, à savoir la question polonaise.

L'évolution que celle-ci a connue au cours des derniers mois inspire des sentiments mitigés.

D'une part nous nous sommes félicités de l'abrogation de «l'état de guerre» et de la mise en oeuvre de mesures d'amnistie, au mois de juillet dernier. Avec nos partenaires de la Communauté nous avons répondu à ces gestes en acceptant de participer à la négociation de la dette polonaise et en donnant notre accord de principe à l'admission de la Pologne au sein du Fonds Monétaire International. Nous sommes prêts également à soutenir le projet de l'Eglise polonaise tendant à créer une Fondation en faveur de l'agriculture et de l'artisanat, pourvu que la forme juridique que prendra cette Fondation donne satisfaction.

D'un autre côté nous avons cependant dû constater que, parallèlement aux mesures de libéralisation relative que je viens de mentionner, le Gouvernement polonais en modifiant la Constitution et le code pénal, s'est procuré de nouveaux instruments juridiques de répression. La formation de syndicats libres continue à être prohibée, l'union des écrivains a été dissoute et de nouvelles arrestations sont intervenues.

Enfin, une odieuse campagne de diffamation a été lancée contre l'homme qui s'était fait, plus que tout autre, l'interprète des aspirations légitimes du peuple polonais, sans jamais cesser de récuser à la violence et de prôner le dialogue et la modération.

Le Prix Nobel de la Paix est donc venu en son temps, honorer l'engagement fervent et inlassable de Lech Walesa pour la cause des droits de l'homme et plus particulièrement des libertés syndicales. Cette distinction honore, à travers Lech Walesa, la grande majorité du peuple polonais dont la lutte solidaire et pacifique en faveur des principes de l'Acte Final d'Helsinki est devenu un véritable symbole pour les peuples opprimés.

A la lumière des événements de Pologne et du respect insuffisant des droits de l'homme dans les autres pays de l'Est il est tentant de juger avec scepticisme les résultats de la réunion de Madrid des 35 pays ayant participé à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le fait que cette conférence, après trois années de débats parfois orageux et difficiles, ait pu se conclure le 9 septembre dernier par un accord, représente cependant un élément positif et, en quelque sorte, un faible rayon d'espoir dans le ciel très sombre des relations Est-Ouest.

Certes, le document final comporte des lacunes et des passages qui ne nous donnent pas entière satisfaction.

En d'autres termes nous avons dû, avec nos amis et alliés, faire preuve de flexibilité et renoncer à certaines idées qui nous étaient chères pour permettre à cette réunion d'aboutir.

Globalement, le document final nous a cependant semblé équilibré et acceptable parce que, dans plu-

sieurs secteurs, il renforce ou élargit les dispositions déjà contenues dans l'Acte Final d'Helsinki.

Ceci vaut notamment pour ce qui est de la liberté syndicale, des contacts humains et des modalités régissant la réunification de familles et des mariages mixtes, les libertés religieuses, le libre accès aux missions étrangères, la lutte contre le terrorisme et finalement les activités visant à renforcer les assises de la sécurité militaire en Europe.

Il ne sera possible de porter un jugement définitif sur les résultats de la Conférence de Madrid qu'à la lumière de la façon dont les engagements assumés seront tenus. Comme par le passé nous ne manquerons pas de faire usage de notre droit de critiquer le non-respect éventuel des principes en question.

La réunion de Madrid a décidé de convoquer à partir du 17 janvier 1984 à Stockholm, une Conférence sur les mesures de Confiance et de Sécurité et le Désarmement en Europe (CDE).

Nous attachons la plus haute importance à cette conférence qui, si elle est couronnée de succès, est susceptible de contribuer au rétablissement d'un certain climat de confiance et de coopération en Europe.

Pour qu'il y ait réussite, il faudrait qu'un accord puisse être trouvé sur des mesures concrètes, significatives sur le plan militaire, contraignantes sur le plan politique et, évidemment, vérifiables.

Après les relations Est-Ouest, auxquelles j'ai tenu à consacrer cette année-ci, pour des raisons de calendrier évidentes, une attention toute particulière, je voudrais maintenant passer en revue certains autres problèmes de l'actualité politique internationale.

En effet, même si notre pays pris isolément, ne peut espérer exercer une influence sur la situation au Proche Orient, en Afrique ou en Amérique latine nous devons cependant faire valoir notre point de vue sur ce qui se passe dans ces régions du monde. Comme nos partenaires et voisins, nous sommes, nous aussi appelés à défendre la démocratie, la liberté et la justice dans diverses enceintes internationales ou dans nos relations bilatérales.

Nous participons également à l'élaboration des prises de position et des initiatives de la coopération politique européenne qui sont, elles, loin d'être dénuées de portée pratique.

Le drame libanais, qui pour des raisons multiples n'est pas un problème récent occupe, depuis l'invasion israélienne de l'année dernière, de façon presque quotidienne le devant de la scène mondiale.

Nous déplorons profondément le cortège insoutenable de malheurs qui ne cesse de s'abattre sur les populations civiles au Liban, conséquences des combats entre factions adverses soutenues au gré de leurs intérêts par des Gouvernements étrangers.

La seule lueur d'espoir que nous puissions reconnaître est peut-être le cessez-le-feu entré en vigueur le 25 septembre dernier et qui, bien que fragile, semble offrir néanmoins quelque espoir de voir les diverses composantes libanaises engager l'indispensable dialogue qui seul pourra amorcer une réconciliation nationale et ramener la paix dans ce pays.

Le retrait de toutes les forces étrangères est une autre condition indispensable pour assurer à ce pays son indépendance et le plein exercice de sa souveraineté.

Israël, la Syrie et l'OLP ont, à différentes reprises, proclamé leur disposition à se retirer du Liban, chacun y mettant évidemment ses conditions et se retranchant l'un derrière l'autre pour n'avoir pas à s'exécuter.

Cette situation fait fi des principes élémentaires à la base des relations entre nations et ancrés dans la Charte des Nations-Unies.

Le conflit libanais ne doit toutefois pas faire oublier le problème plus général du conflit israëlo-arabe. Malheureusement l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la situation au Liban a bloqué toute évolution dans ce domaine.

Les principes qui selon les Dix devraient mener à une solution de ce conflit, vieux de plus de 30 ans, peuvent se résumer de la façon suivante:

- sécurité pour tous les Etats de la région y compris Israël
- droit à l'autodétermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique.

L'initiative du Président Reagan du 1er septembre 1982 et les positions prises par les Etats arabes et l'OLP à la Conférence de Fez avaient suscité quelque espoir de voir s'amorcer une évolution dans la recherche d'une solution pacifique.

Cet espoir a rapidement été déçu, Israël ayant totalement rejeté le plan Reagan et, a fortiori, le plan de Fez.

Par l'intransigeance dont il fait preuve par ailleurs dans sa politique délibérée d'implantation de colonies juives en Cis-Jordanie, Israël continue à compromettre les chances d'un dialogue fructueux. Or, la politique des faits accomplis ne servira jamais la cause d'une solution équitable et durable.

Par ailleurs, la crise qui secoue actuellement l'OLP complique de son côté la situation.

La guerre entre l'Iran et l'Irak vient d'entrer dans sa 4e année. Par ses implications imprévisibles, cette guerre risque d'influer de façon dramatique sur toute la région du Golfe persique et de faire monter dangereusement la tension dans le monde. Aussi, avec nos partenaires des Dix, avons-nous, à maintes reprises, fait appel à la raison pour que les adversaires recherchent la paix par un compromis honorable, faute de quoi cet affrontement absurde ne laissera que deux pays épuisés et exsangues, en définitive deux nations vaincues.

Pour sa part, le continent africain n'a pas connu la stabilité politique qui serait nécessaire à la lutte efficace contre la misère et en faveur du développement économique. La situation du Tchad illustre cette instabilité trop souvent attisée par des interventions étrangères: les anciennes rivalités entre dirigeants tchadiens ont été utilisées par une puissance étrangère pour occuper une grande partie de son territoire. Nous avons clairement condamné cette nouvelle intervention de la Libye au Tchad et nous avons souhaité, en accord avec l'immense majorité des pays africains, un retrait immédiat des troupes libyennes du territoire tchadien, y compris de la partie qu'elles occupent déjà depuis 1973. Et nous approuvons la proposition du Gouvernement d'Hisène

Habré, reconnu par l'OUA, qui a exprimé sa volonté de dialogue afin d'aboutir à une solution pacifique sur la base des principes mêmes de l'OUA, à savoir l'intangibilité des frontières et l'intégrité du territoire.

L'indépendance de la Namibie, à établir conformément à la résolution 435 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, bute toujours sur l'attitude condamnable de l'Afrique du Sud. Le comportement de ce pays, tant à l'intérieur, par le biais de la politique raciste de l'apartheid qu'à l'extérieur, par ses menaces et actes de violence envers les Etats voisins, mérite notre totale réprobation. Il faut espérer que la récente visite du Secrétaire général des Nations Unies dans la région permettra enfin d'amorcer un processus de conciliation entre toutes les parties concernées. Dans ce contexte nous ne cessons pas, ensemble avec nos partenaires de la Communauté, de réclamer l'abolition du régime de l'apartheid qui, en institutionnalisant le racisme et l'oppression, constitue une des violations les plus grossières des droits de l'homme et des principes démocratiques.

En Amérique Centrale la violence semble également être devenue le principal instrument de la politique. Une dangereuse escalade des conflits en a fait une des régions les plus instables du monde. Les causes de cette situation résident évidemment dans les structures socio-économiques génératrices de pauvreté et d'inégalité sociales dont souffrent la majorité des populations, notamment dans les campagnes. Les conflits internes qui déchirent certains pays et bloquent souvent tout processus de réformes politiques et économiques connaissent également de plus en plus une dimension internationale qui dépasse dangereusement le cadre de la région.

Ainsi, nous ne pouvons que nous féliciter de l'initiative des pays du Groupe de Contadora. Les principes énoncés dans leur Déclaration de Cancun du 17 juillet – le non recours à la force, l'inviolabilité des frontières, le plein respect des droits de l'homme et le rétablissement d'institutions démocratiques – doivent fournir la base d'un règlement global des conflits.

A plusieurs reprises les Etats membres de la Communauté européenne ont marqué leur total soutien aux efforts faits par la Colombie, le Mexique, Panama et le Venezuela. La récente réunion entre la Communauté européenne et le Groupe de Contadora a mis en évidence le vif intérêt que ces pays témoignent au soutien politique et économique de l'Europe communautaire.

Il revient ainsi à la Communauté de jouer un rôle actif aussi bien dans la recherche d'un règlement politique et dans l'assistance économique à tous les pays de la région, mais aussi de contribuer au rétablissement d'institutions démocratiques garantissant le respect des droits de l'homme et une participation véritable des peuples d'Amérique latine au devenir de leurs Etats.

Si un certain nombre de pays ont fait des progrès réels, même si la démocratie y reste encore fragile, d'autres comme le Chili, connaissent une répression sanglante. Nous condamnons le comportement des dirigeants de ce pays et nous avons accepté de parrainer, ensemble avec l'Italie, une résolution aux Nations-Unies exigeant un retour immédiat du Chili à la démocratie.

En 1983, la crise mondiale a frappé les pays industrialisés de manière diversifiée. Aux Etats-Unis et au Japon, le creux de la vague semble dépassé et des taux de croissance significatifs ont été enregistrés alors qu'en Europe, le bout du tunnel ne semble pas encore en vue. Les taux d'intérêts élevés continuent à inciter aux placements financiers détournant des flux considérables de l'investissement. Les taux de change restent instables. La récession mondiale a marqué de son empreinte les pays industrialisés: leurs déficits publics se sont accrus, leurs exportations sont confrontées à des marchés à faible demande. Enfin et surtout le chômage continue à augmenter et frappe surtout les jeunes.

Selon un rapport récent de l'OCDE, il y aura fin 1984 dans les 24 pays membres environ 35 millions de chômeurs alors qu'en 1979 ils n'étaient «que» 19 millions. Pour ramener le nombre de chômeurs à ce niveau élevé de 1979 il faudrait créer 20 000 emplois par jour. Un drame mais aussi un véritable défi.

Ces sombres perspectives économiques rendent plus dures les négociations internationales et transforment souvent les organisations internationales en arènes où l'emporte la tentation de sacrifier l'intérêt commun du long terme aux préoccupations strictement nationales du court terme.

Or, ce n'est pas en un combat solitaire dépassé que les pays industrialisés européens réussiront à surmonter les difficultés de la fin du siècle. Ils ne peuvent réussir qu'en acceptant de faire jouer à fond l'effet multiplicateur de la dimension européenne. Cela ne se fera pas par les déclarations de principe qui souvent dans les organisations internationales, masquent les divergences de fond mais par une politique réaliste et ouverte fondée sur la solidarité.

A travers le monde quelques points de convergence existent, ainsi que j'ai pu le noter lors de la réunion ministérielle de l'OCDE en mai dernier. Les pays membres ont reconnu l'interdépendance économique à l'échelle mondiale et leur responsabilité collective à l'égard d'une reprise du commerce mondial, d'une stabilisation du système monétaire et financier et d'une création de conditions favorables à une croissance durable et non inflationniste.

La reconnaissance d'une interdépendance croissante entre le monde industrialisé et les pays en voie de développement, affirmée lors de la sixième session de la CNUCED à Belgrade, constitue un facteur favorable dans l'évolution des relations Nord-Sud. Les Dix ont reconnu qu'il ne peut y avoir de reprise économique mondiale durable sans renforcement du processus de développement et, réciproquement qu'aucun nouvel élan de développement ne pourra se produire sans véritable reprise économique. Ceci ne sera possible que si l'énorme dette extérieure des nouveaux pays industrialisés et des PVD peut être résorbée, tâche qui ne pourra être accomplie que si les liquidités internationales deviennent plus abondantes. La perspective de l'augmentation des ressources du Fonds Monétaire International en décembre prochain constitue un élément rassurant en cette période d'incertitudes.

Aux incertitudes internationales s'ajoutent les inquiétudes nationales. Je ne retracerai pas aujourd'hui les difficultés dramatiques de notre industrie sidérur-

gique, la discussion du budget de l'Economie m'en donnera certainement l'occasion. Je songe ici aux tensions sur les marchés financiers et monétaires, aux facteurs d'incertitude à l'égard de la progression de notre propre secteur bancaire, aux points d'interrogation dans le domaine de la télédiffusion, aux problèmes du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture. Etant donné l'exiguïté de notre marché intérieur, le maintien du libre échange réaffirmé au cours de la réunion ministérielle de GATT en novembre 1982, constitue la condition sine qua non de notre survie économique. Gardons-nous toutefois de croire que les envolées lyriques sur les vertus du libre échange suffisent à transformer la réalité: même au sein de la CEE des velléités de remise en cause du marché intérieur existent encore et toujours et doivent être battues en brèche.

Ce n'est que dans la continuation d'une intense collaboration, ouverte et équilibrée, avec nos pays voisins en particulier et dans le cadre plus large de la Communauté que le Grand-Duché parviendra à préserver richesse économique et bien-être social ainsi que sa survie d'Etat souverain.

Je suis particulièrement heureuse dans ce contexte de pouvoir constater que les relations traditionnellement confiantes et amicales avec le partenaire privilégié qu'est la Belgique, se sont à nouveau rapprochées au cours des derniers mois de la cordialité et de la lucidité d'antan.

La signature du Protocole d'Association monétaire et de ses amendements au cours de l'année 1983 témoigne d'une convergence de vues accrue avec ce partenaire privilégié.

Les déconvenues de la dévaluation-surprise de l'année dernière auront permis au Luxembourg de montrer, d'une part, qu'il compte défendre ses droits et faire respecter les traités, d'autre part, qu'il sait apprécier l'intérêt d'une union monétaire riche de soixante ans d'histoire qui ne peut qu'être renforcée par la volonté déclarée des deux gouvernements de poursuivre avec fermeté des politiques financières et économiques permettant de maintenir le franc dans le camp des monnaies stables.

Regroupant trois Etats aux structures économiques comparables, le Benelux essaie de trouver un second souffle grâce à des impulsions nouvelles en matière de coopération économique, sociale et financière et de politique de l'environnement. Ceci est de bonne augure car les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg ont de nombreuses raisons de renforcer leur coopération.

Disposant chacun d'un marché intérieur trop exigu, les trois membres de l'organisation sont depuis des années les mousquetaires du libre échange et se démarquent ainsi clairement des tendances protectionnistes provoquées par le marasme économique.

Les déclarations d'intention communes du 31 mars et du 15 septembre 1983 mettent l'accent sur la nécessité de coopération entre les trois pays afin de valoriser leur influence à l'échelle internationale, au sein d'organisations internationales et plus particulièrement dans le cadre de la CEE où la cohésion du Benelux facilitera la mise en oeuvre de la politique commerciale commune.

Il est un domaine concret où, à notre avis, un pas important vers une plus grande cohésion pourrait être accompli. Nous devrions en effet aligner nos vues en matière de financement des exportations et de garanties données par l'Etat à la grande exportation pour éviter ainsi une surenchère aussi coûteuse qu'inutile.

En outre une coopération en matière d'innovation, de recherche et de développement industriel pourrait offrir des perspectives capables de redonner au Benelux sa vitalité de coeur industriel et économique de l'Europe et d'aider nos pays par une spécialisation judicieuse à affronter les défis technologiques de la fin de ce siècle.

J'en viens maintenant à l'organisation qui de par le nombre et l'importance de ses missions est celle dont dépend l'avenir de l'Europe, la CEE.

Aujourd'hui la Communauté européenne est doublement malade, au plan économique et institutionnel.

Alors que la reprise se dessine clairement aux Etats-Unis et au Japon, le PIB des Dix stagne. Certes l'inflation a été freinée dans la plupart des Etats membres, mais la situation de l'emploi s'est considérablement détériorée. La récente étude de Michel Albert démontre qu'entre 1973 et 1983, la Communauté est la seule région du monde où aucun emploi n'a été créé; pire, l'emploi a diminué de 3 millions! La priorité fixée aux investissements est restée lettre morte et la production industrielle en Europe entre 1973 et 1983 ne s'est accrue que de 8% contre 16% aux Etats-Unis et 26% au Japon. Facteur d'inflation et d'appauvrissement, la richesse distribuée sous forme de revenus a été pendant les dix dernières années plus élevée que l'augmentation de la richesse créée par l'investissement. L'Europe entame ainsi son capital pour maintenir provisoirement son niveau de vie.

La récession économique dont est victime la CEE frappe de plein fouet le Luxembourg, dont l'économie est largement orientée vers l'Europe des Dix et par ailleurs profondément marquée par la crise sidérurgique.

Le gouvernement luxembourgeois reste convaincu que c'est en renforçant la solidarité et l'action communautaire que les Dix seront le mieux armés pour affronter les défis économiques. C'est de cette conviction que s'inspire le gouvernement dans les négociations sur le financement futur de la Communauté, débat qui constitue la clef de l'avenir institutionnel et économique de la CEE.

Malheureusement, trop d'énergies communautaires restent engagées dans la sauvegarde du passé. L'insuffisance, voire l'inexistence de l'action est patente lorsqu'il s'agit de préparer l'avenir, de développer, à l'échelle communautaire, l'innovation et les technologies nouvelles, de mettre un terme au fractionnement de l'espace industriel, financier et économique européen.

Sur cette toile de fond, le Conseil Européen de Stuttgart a proclamé sa volonté d'entreprendre une action d'envergure pour assurer la relance de la Communauté, jeter une nouvelle base pour son développement dynamique, conclure en quelque sorte un nouveau contrat européen.

Depuis lors une négociation lourde, extrêmement complexe et serrée s'est engagée. Mais ici aussi le poids du passé risque de l'emporter sur les possibilités d'avenir. A force de s'affronter sur la révision de la politique agricole commune, le maintien de l'acquis et le financement futur de la Communauté – qui, certes, exigeront des sacrifices – les Dix risquent d'en oublier les politiques nouvelles.

Le schéma ambitieux qui vise à mieux équilibrer les politiques traditionnelles rendues plus efficaces et moins coûteuses et les domaines d'action nouveaux dans une Europe élargie nécessitera un accroissement des ressources propres, condition indispensable de ce meilleur équilibre.

Le Luxembourg ne peut imaginer l'avenir immédiat et lointain sans action européenne. Pour nous – et c'est une constante de notre politique extérieure – la Communauté a toujours été autre chose qu'une union douanière, qu'un cadre géographique propice au développement des échanges et à l'épanouissement économique. La politique en faveur de l'Union Européenne demeure à nos yeux déterminante et je salue dans ce contexte la récente initiative du Parlement Européen.

Aussi est-ce dans un esprit résolument positif et tourné vers l'avenir que nous nous attachons à cette vaste tâche que la Communauté et ses Etats membres ne sont assignée. Depuis le début de la négociation actuellement engagée nous avons constamment défendu le point de vue que la révision et la rationalisation notamment des politiques agricoles ainsi que des instruments d'action structurels devaient aller de pair avec une augmentation des ressources propres, un renforcement du système monétaire européen et l'approfondissement du marché intérieur.

La question n'est en effet pas tellement de savoir qu'il faut faire un choix entre augmentation des moyens financiers et diminution du coût des politiques existantes ou encore s'il faut ou non subordonner l'une à l'autre. Si la relance de l'Europe doit réussir, il faut à la fois rendre la Communauté plus efficace, lui donner les moyens de ses politiques futures, coordonner véritablement l'action des Dix (Douze) et soutenir l'activité des institutions. Il serait en effet illusoire de croire qu'une réduction de la politique agricole commune peut être la panacée à tous les problèmes et dégager à elle seule les ressources nécessaires à la réalisation d'un équilibre intérieur plus satisfaisant pour chacun des partenaires. L'augmentation des ressources, indispensables, doit être prudente certes, mais suffisante pour assurer la sécurité et la prévisibilité de l'action communautaire sur une période significative.

Nous n'en sommes pas moins conscients de la nécessité de freiner la progression des dépenses de la politique agricole commune tout en tenant compte de la dimension sociologique et humaine de cette politique et en évitant de susciter le spectre de la renationalisation, fût-elle partielle, de la première politique commune.

Dans ce contexte des échéances cruciales pour la Communauté vient s'inscrire un problème institutionnel qui préoccupe tout particulièrement le Gouvernement luxembourgeois, la question des lieux de travail du Parlement européen.

Depuis qu'en 1980, le Parlement Européen a pris la décision de ne plus tenir de sessions plénières à Luxembourg, les relations entre notre pays et le Parlement Européen ont connu des rebondissements inquiétants. A plusieurs reprises le Luxembourg s'est trouvé confronté à une politique du fait accompli pratiquée par le Parlement Européen, contraire à l'esprit de collaboration et d'information qui devrait régner au sein de la CEE.

Le 10 février 1983, la Cour de Justice des Communautés Européennes a rendu son arrêt dans l'affaire opposant le Grand-Duché au Parlement Européen sur la fameuse résolution «Zagari» du 7 juillet 1981.

Le Gouvernement luxembourgeois peut estimer avoir obtenu une sécurité juridique renforcée puisque le recours qu'il a introduit a été jugé recevable. Un autre point de satisfaction est la réaffirmation par la Cour que le Secrétariat général du Parlement Européen et ses services sont installés à Luxembourg et que tout transfert complet ou partiel en droit ou en fait constituerait une violation des assurances que la décision du 8 avril 1965 donne au Grand-Duché.

La Cour confirme en outre le statu quo tel que décrit dans la décision du 8 avril 1965 et les décisions successives, réaffirme la compétence des Etats membres pour prendre des décisions en matière de siège et précise que les décisions relatives aux lieux de travail procèdent de la même compétence. La Cour reconnaît toutefois au Parlement Européen le droit de régler son organisation interne, esquisant ainsi une délimitation de compétence souple entre Etats membres et Parlement Européen.

Respectueux de l'autorité et du prestige des décisions de la Cour, le Gouvernement luxembourgeois avait espéré que l'arrêt allait instaurer une collaboration loyale entre Etats membres et Assemblée.

Notre déception fut grande, quand faisant fi des principes affirmés par la Cour et bravant la réaffirmation de la compétence des Etats membres en matière de siège, le député von Hassel déposa le 9 mars 1983 au Parlement Européen une résolution qui désigne comme lieux de travail de l'Assemblée Strasbourg et Bruxelles, écartant ainsi implicitement Luxembourg. Cette résolution est manifestement contraire à la décision de 1965 et à l'arrêt de la Cour qui la précédait de moins d'un mois.

La résolution von Hassel bien qu'ayant obtenu un nombre suffisant de signatures a suscité des doutes quant à la légalité de la procédure ayant présidé à son adoption ce dont attestent d'ailleurs les nombreux renvois en commission juridique au sein du Parlement lui-même. Confronté par conséquent à une situation juridique inextricable, le Luxembourg a introduit contre cette résolution dès le 10 juin 1983 un recours auprès de la Cour de Justice des Communautés dans le souci d'éviter toute forclusion.

Sans vouloir entrer dans une discussion de détail, ne s'agissant à ce stade que d'une proposition de résolution, respectivement d'un projet de rapport, je me dois de signaler deux nouvelles initiatives du Parlement, à savoir les propositions de résolution de Messieurs Sieglerschmidt et consorts et, tout récemment, le projet

de rapport et de résolution de la Commission Politique, dit «Rapport Schall», du nom de son rapporteur.

Toutefois dans le souci d'éviter un durcissement des positions respectives et tout en insistant sur la ferme volonté du Luxembourg de militer pour le respect des traités, le président du Gouvernement Monsieur Pierre Werner a annoncé au Conseil Européen de Stuttgart que le Grand-Duché déposera prochainement un mémoire consacré au problème du siège et des lieux de travail provisoires dans le souci de suggérer un règlement durable et aussi rationnel que politiquement possible.

Comme dans le passé le Luxembourg est prêt à jouer le jeu d'une franche et loyale collaboration avec ses partenaires et les institutions, ainsi que le prouvent le mémorandum sur l'amélioration des télécommunications entre les trois lieux de travail du Parlement Européen et la volonté du gouvernement d'instaurer une procédure de consultation entre l'Assemblée et les autorités luxembourgeoises.

En cette période de crise, commerce extérieur et diversification économique sont non seulement des volets importants de notre politique extérieure mais véritablement des domaines clefs et complémentaires de l'action gouvernementale. Disposant d'un marché intérieur exigü et doté d'une économie tournée pour plus de 50% vers l'extérieur, le Luxembourg se doit d'être un champion de l'exportation. La politique de diversification économique constamment encouragée par le gouvernement, elle non plus ne se conçoit pas sans apport significatif de l'étranger. Conscient des risques de monolithisme industriel, le gouvernement luxembourgeois continue sa politique de diversification du tissu industriel afin de doter notre économie d'unités de production nouvelles et de produits susceptibles de trouver acquéreur au delà des frontières.

Depuis 1975, le déficit chronique de notre balance commerciale ne cesse de nous préoccuper: en 1982 il était de 22,6 mia de francs soit plus d'1/5 du volume des exportations. Certes le déficit semble se stabiliser par rapport à 1981 mais cette donnée encourageante par elle-même ne doit point être surestimée car elle peut en partie tout au moins être due à la dévaluation du franc belge et à son effet favorable sur nos exportations.

En 1982, les exportations de produits en métaux ont poursuivi leur chute pour ne plus représenter que 47,7% du total de nos exportations, contre 83,6% en 1963 et 70,8% en 1974. C'est évidemment une conséquence de la diminution de la part relative de la sidérurgie due à la crise sidérurgique internationale.

Certes quelques notes optimistes rehaussent une image terne en général; je pense plus particulièrement au secteur de l'alimentation, de la chimie et du plastique ainsi qu'à la fabrication de pneumatiques.

Les perspectives pour 1983 sont assez sombres. D'une part la reprise internationale surtout dans la CEE reste timide; d'autre part la situation du marché de l'acier et la prorogation du contingentement de la production au sein de la CECA qui en découle ne permettront pas une progression de nos ventes à l'étranger. Même au delà de l'année 1983, une amélioration sensible de la situation ne semble pas encore se dessiner.

Si nous voulons améliorer la situation de notre balance commerciale — et qui ne le voudrait pas — il est donc primordial de doter notre pays d'une industrie performante adaptée aux exigences de notre temps et foncièrement saine.

Le déficit de la balance commerciale est cependant largement compensé par les résultats du secteur tertiaire et notamment des banques. Toutefois la progression de l'apport net de revenus du secteur bancaire devrait se ralentir en raison des limites naturelles de la place financière, ainsi que de l'effervescence et des incertitudes sur les marchés monétaires et financiers. Conscient de ces limites, le gouvernement s'efforce depuis quelques années de compléter les activités de la place financière et d'encourager la diversification dans les autres secteurs de service.

Par sa politique aérienne, le Gouvernement s'attache à donner à nos compagnies aériennes la possibilité de s'assurer une part du marché dans le trafic aérien en constante progression. L'extension de l'aéroport de Luxembourg, son non engorgement ainsi que la politique libérale du gouvernement en matière d'aviation sont des atouts considérables, susceptibles de faire de Luxembourg un grand centre de distribution.

Fidèle à une tradition remontant à plus de 50 ans, le gouvernement encourage les initiatives en matière de télédiffusion, secteur dans lequel les possibilités du marché se développent de manière prodigieuse à l'échelle européenne grâce aux progrès technologiques réalisés en matière de télécommunication par satellite. La télédiffusion doit rester à l'avenir un des piliers de notre économie.

Les appréhensions de la RFA concernant le projet de diffusion directe par satellite de la CLT se sont estompées grâce à ses contacts fréquents avec le gouvernement allemand. Avec la France des négociations bilatérales ont été officiellement entamées afin d'examiner les possibilités de coopération sous forme d'exploitation conjointe par la CLT et la France du satellite TDF1. Cette négociation porte certes sur des problèmes particulièrement complexes, néanmoins le gouvernement est d'avis qu'elles pourraient procéder plus rapidement. Pour sa part le Gouvernement s'est attaché à veiller à la sauvegarde des droits souverains du Luxembourg en matière de radiodiffusion et à souligner la vocation et le caractère européens des projets luxembourgeois.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que le Luxembourg a pris l'initiative en août dernier de notifier à l'UIT un système à satellite destiné à la mise en oeuvre de services de télécommunications permettant la distribution télévisuelle. Une compagnie luxembourgeoise, ouverte à une large participation européenne, doit réaliser le projet. Par cette dernière initiative, le Gouvernement entend valoriser les plus récentes évolutions de la technologie des télécommunications et utiliser les possibilités nouvelles qui s'offrent en matière de télédiffusion.

A la diversification économique dans le domaine de la production doit se joindre l'effort constant de la prospection et de la conquête de nouveaux marchés.

Alors que nous assistons à une certaine stagnation des échanges intra-communautaires, l'exportateur

désireux de s'approprier de nouvelles parts de marché, est souvent contraint d'élargir son rayon d'action vers des pays plus lointains. Or, la grande exportation est pour la plupart de nos opérateurs une activité nouvelle dans laquelle ils rencontrent certaines difficultés dues à l'absence d'expérience et de moyens financiers.

Pour pallier ces difficultés de nos entreprises, le gouvernement depuis plusieurs années, met à leur disposition une panoplie de plus en plus complète et variée de moyens destinés à soutenir leurs efforts d'exportation.

L'an passé à cette même tribune, je déplorais l'absence dans notre pays d'entreprises générales ayant l'envergure nécessaire pour assurer de grands projets en collaboration avec des entreprises de taille moyenne. Cette lacune est aujourd'hui comblée grâce à la création de la Société Luxembourg Building Contractors (Lux. B.C.) qui sera certainement pour les PME un appui précieux pour s'affirmer sur le marché de l'exportation.

L'exportateur luxembourgeois peut aujourd'hui bénéficier d'un système d'aide dont le but est de lui permettre d'offrir des conditions de financement analogues à celles des autres pays industrialisés. Les moyens de la S.N.C.I., du Copel et du Ducroire ainsi que du nouvel instrument des prêts d'Etat à Etat sont certes encore trop limités, mais leur enveloppe croît régulièrement depuis quelques années et l'interaction de ces différents instruments en augmente l'efficacité.

Outre l'aide au financement, ceux qui sont disposés à relever le défi de la conquête d'horizons lointains peuvent compter sur le soutien de l'Etat allant de l'introduction des entreprises intéressées auprès des autorités et agents économiques étrangers, par inclusion dans des missions économiques officielles et la participation à des foires internationales, à la coopération de l'administration et de nos services consulaires.

Il ne faut cependant pas surestimer la dimension de cet appui étatique direct et indirect. Dans la société libérale de marché dans laquelle nous vivons, l'initiative, c'est-à-dire l'acte premier, celui de trouver un créneau, de créer un produit nouveau susceptible d'être vendu ne peut pas être l'apanage de l'Etat, mais bien des agents économiques. D'autre part une mise en garde s'impose: le marché de l'exportation n'est pas celui où l'on peut vendre ce qui chez soi ne peut plus l'être. La promotion des exportations ne peut évidemment vouloir dire se recroqueviller sur les produits obsolètes et compter sur l'aide de l'Etat pour des opérations qui sans le soutien public n'auraient aucune justification économique.

Un tel appui étatique serait d'ailleurs d'autant plus malvenu qu'il soutiendrait la production de biens non compétitifs alors qu'au contraire il faut mobiliser les moyens et disponibilités requis pour favoriser l'initiative, l'innovation et l'investissement productif qui seuls permettront une percée de nos produits sur les marchés qu'ils soient proches ou éloignés.

Avant de quitter la scène économique, je m'en voudrais de ne pas aborder un problème ponctuel, à cheval sur les domaines de la politique, de l'économie et de la protection de l'environnement, la question de Cattenom.

Lors de la visite à Luxembourg de M. Claude Cheysson, Ministre français des Relations extérieures, le 11 avril passé, j'ai eu l'occasion de me faire une nouvelle fois l'interprète des inquiétudes de la Chambre des Députés et du pays en ce qui concerne tous les aspects des problèmes que suscite la construction à nos frontières, mais hors de notre territoire, d'une installation nucléaire d'une puissance considérable. Il ne m'a laissé aucun doute quant à la détermination du Gouvernement français de réaliser l'ouvrage. Ceci nous a été confirmé par l'Ambassadeur de France lors d'une récente démarche effectuée par un de mes collaborateurs après que nous ayons eu connaissance de la décision du Gouvernement français de ralentir la réalisation de son programme électro-nucléaire.

A l'occasion de la visite de mon collègue français j'ai procédé avec lui à la signature d'un accord entre nos deux pays relatif à l'échange d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques, dont le projet de loi portant approbation vient tout juste d'être déposé devant votre haute Assemblée.

Entretemps, des rapprochements substantiels ont pu être réalisés au cours des négociations franco-luxembourgeoises poursuivies activement au niveau de la commission constituée d'un commun accord entre les Premiers Ministres français et luxembourgeois, notamment en ce qui concerne les normes fixées en 1978 en matière de réchauffement des eaux de la Moselle et de restitution des pertes d'eau dues à l'évaporation ainsi que le domaine de la responsabilité civile nucléaire. Il me semble qu'il n'y a aucun doute qu'à défaut de pouvoir empêcher la réalisation de l'ouvrage, il est de notre intérêt que de telles garanties soient ancrées dans des textes conclus en bonne et due forme et juridiquement obligatoires avant l'entrée en service de la centrale nucléaire de Cattenom.

Après cette rapide incursion dans le nucléaire, j'en viens à notre politique de développement pour en souligner les accents principaux.

Sur le plan multilatéral, notre effort en matière de développement s'inscrit dans celui de la Communauté européenne qui par les moyens humains et financiers dont elle dispose est apte à fournir une aide considérable et appréciée par les pays en développement. Ce succès est d'ailleurs démontré par le bon fonctionnement de la convention de Lomé souvent citée dans le monde comme modèle de coopération.

Le 6 octobre dernier le Luxembourg a pu accueillir les 63 pays de l'ACP pour l'ouverture officielle des négociations pour le renouvellement de la convention de Lomé II, signe de l'importance que nous attachons à la poursuite fructueuse de la coopération au développement dans le cadre communautaire.

Tout en reconnaissant l'importance primordiale de l'effort communautaire, le gouvernement depuis plusieurs années tente de parvenir à un meilleur équilibre entre aide multilatérale et aide bilatérale, non en diminuant la première mais en augmentant la seconde.

Nos moyens financiers étant toutefois limités, notre souci demeure d'éviter une dispersion excessive de notre action et de construire des relations de coopéra-

tion durables et suivies avec quelques pays. Les efforts principaux sont fournis dans le domaine sanitaire et social et de manière subsidiaire dans le secteur industriel, l'aide pouvant également consister en assistance technique sur place et en stages de formation à Luxembourg.

La faim et la pauvreté sévissent encore et toujours au sein d'une grande partie de la population de notre planète. Malgré la faiblesse de ses moyens financiers le Luxembourg essaye par l'aide alimentaire et les actions occasionnelles de secours et de solidarité d'alléger le fardeau de la misère. Nous sommes cependant conscients du fait que ces actions ne peuvent avoir qu'un effet ponctuel et que le véritable défi posé au monde industrialisé consiste à aider les pays en développement à éliminer les causes de la faim et de la misère par le biais de programmes de développement adaptés à leurs besoins spécifiques.

Dans notre monde politiquement et économiquement déstabilisé où, sous les pressions économiques et sociales, les égoïsmes nationaux tendent à prévaloir de plus en plus sur l'esprit de solidarité et de coopération, et cela même entre partenaires et alliés, la défense des intérêts spécifiques d'un très petit pays comme le Luxembourg, devient de plus en plus ardue, et exige de nous des efforts, de l'imagination et une vigilance jamais pris en défaut.

A deux reprises déjà j'ai exposé ici dans le détail les charges, les responsabilités et les besoins de notre service diplomatique qui doit faire face à des engagements sans cesse croissants. L'année passée j'avais même chiffré l'augmentation des effectifs indispensable pour rendre notre appareil diplomatique pleinement opérationnel. Nombre d'intervenants dans le débat de l'année dernière ont bien voulu témoigner de la compréhension pour ces préoccupations et appuyer mes suggestions. Je tiens encore une fois à les en remercier. Compte tenu du souci d'économie et de rigueur qui a présidé à l'établissement du budget, le Gouvernement n'a finalement suivi que très partiellement mes propositions (le projet de budget ne prévoit l'augmentation que d'une seule unité pour 1984). C'est un pas dans la bonne direction mais j'estime que l'évolution ainsi amorcée devra se poursuivre notamment en prévision de notre prochaine présidence des Communautés Européennes en 1985. A ce moment, au plus tard, nous devons avoir en place un appareil diplomatique suffisant pour assumer des responsabilités très considérablement accrues par rapport à l'époque de notre dernière présidence, au cours du deuxième semestre de 1980.

En des temps aussi difficiles que ceux que nous traversons ce n'est qu'avec parcimonie que nous devons dépenser les deniers publics. Mais il y a un esprit d'économie mal compris qui risque de devenir contreproductif. A cause de l'extraordinaire imbrication de notre pays dans le tissu des relations internationales un rôle de

première importance incombe à notre politique étrangère et à son instrument, notre appareil diplomatique, dans la défense de nos intérêts vitaux. Notre service diplomatique se trouve en première ligne du combat que nous livrons journallement dans l'intérêt de notre communauté nationale. Il est donc normal de lui donner les moyens qu'il faut pour se battre.

Il est évident aussi que, plus les temps sont difficiles, plus les problèmes sont nombreux et ardu, et plus nous devons être présents et préparés.

En vous donnant un aperçu de l'actualité internationale, en insistant plus particulièrement sur les domaines et les problèmes dans lesquels nos intérêts sont plus directement en cause, je me suis attachée à vous montrer combien la diplomatie luxembourgeoise est présente et à l'oeuvre partout où notre assistance, notre participation, notre action et notre intervention sont requises, soit pour la défense de nos intérêts spécifiques, soit pour celle des valeurs essentielles et des principes fondamentaux qui constituent l'ossature politico-philosophique du monde occidental auquel nous appartenons. Le Mémoire sur les activités de l'année complète et explicite ce survol.

Il est normal pour nous de consacrer nos efforts, en premier lieu, aux relations bilatérales avec nos voisins et nos principaux partenaires ainsi qu'aux affaires communautaires, domaines dans lesquels nous sommes confrontés en permanence à des problèmes qui ont une influence incisive sur notre vie nationale. Mais également dans les grandes enceintes internationales, dans les négociations multilatérales, la diplomatie luxembourgeoise a jusqu'à présent malgré des moyens extrêmement limités, réussi à apporter une contribution constructive. S'il doit continuer à en être ainsi, nous devons reconnaître sans détour la nécessité de consacrer un minimum de moyens à notre représentation extérieure.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure par un acte de foi et de fidélité. C'est en temps de crise, crise politique et économique, que les unions, les alliances et les solidarités prennent leur véritable valeur et signification. Le Luxembourg reste fidèle aux grandes options qui, depuis plus de trois décennies conditionnent nos relations extérieures: En cette période de doutes et d'incertitudes il est important de réaffirmer avec force que l'Alliance Atlantique et l'unification européenne restent les deux piliers fondamentaux de notre politique étrangère. Quelles que puissent être les divergences entre alliés, quelles que soient les controverses économiques et institutionnelles qui peuvent diviser les partenaires européens, quels que soient les obstacles qui nous freinent dans la voie de l'unification c'est pour nous la seule voie à suivre. Pour le Luxembourg il n'y a pas d'autre alternative!

Evolution et perspectives du marché de l'or sur la place financière de Luxembourg

Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, devant l'association «Golddealers Luxembourg» à Luxembourg le 28 octobre 1983

La toute jeune association «Golddealers Luxembourg» m'a prié de venir évoquer devant vous le thème de l'évolution et des perspectives du marché de l'or sur la place financière de Luxembourg. J'ai bien volontiers accepté cette invitation, et je suis content de pouvoir contribuer de la sorte au démarrage d'une nouvelle organisation qui constitue certainement un enrichissement pour notre place.

Il a été souligné à maintes reprises qu'un des points faibles de l'environnement que les banques internationales trouvent à Luxembourg était le manque persistant d'employés hautement qualifiés pour les différents compartiments de la main-d'oeuvre requise dans les banques. La déclaration gouvernementale du 24 juillet 1979, en accordant une grande priorité à la consolidation et au développement des services financiers, a promis des efforts concrets et soutenus pour améliorer la formation bancaire, et vous n'ignorez pas que de nouvelles structures scolaires ont été mises en place depuis lors, avec notamment une filière bancaire dans l'enseignement professionnel (l'apprentissage commerce-banque) et un nouveau cycle post-secondaire axé sur la profession bancaire. Mais les qualifications spécifiques recherchées par les banques sont souvent moins le résultat d'une scolarité formelle et forcément livresque que le fruit d'une expérience pratique, acquise «on the job» et approfondie par un encadrement théorique et scientifique, un perpétuel recyclage pour se tenir au courant des évolutions les plus récentes. Ce genre de perfectionnement professionnel continu, tellement nécessaire et tellement utile, ne peut de toute évidence pas être organisé par une quelconque autorité politique, mais doit reposer sur des initiatives et des efforts de ceux qui sont concernés. C'est dans ce cadre que l'association «Golddealers Luxembourg» peut, tout comme les différentes autres corporations de spécialistes bancaires et financiers qui existent dans notre capitale, contribuer efficacement à l'approfondissement et à l'enrichissement de la place financière, grâce à ses activités peri- et para-professionnelles comme des conférences, des colloques et des congrès, dans un climat de camaraderie et d'amitié.

J'ai tenu à vous dire ces quelques mots d'encouragement et d'appréciation, pour souligner que vos activités, qui certes visent avant tout le développement et l'épanouissement professionnel de vos membres, atteignent en même temps un résultat intéressant pour toute notre communauté. Ma participation à votre première manifestation publique est un geste de sympathie pour ceux qui ont créé, le 27 avril 1983, l'association sans but lucratif «Golddealers Luxembourg».

Mesdames et Messieurs,

Devant traiter du marché de l'or à Luxembourg, il me semble utile de procéder en deux étapes. Je vous entretiendrai d'abord de l'or et de son marché dans un con-

texte général et international, et je me tournerai ensuite vers le développement de ces opérations à Luxembourg dans le contexte plus global de la diversification de notre place bancaire.

L'or, voilà une matière qui préoccupe les hommes depuis des millénaires, et tout orateur devant aborder ce thème a sans doute, pour un moment au moins, l'impression que tout a été dit sur le sujet. Je vous surprends sans doute en vous rappelant quelques détails que vous avez oubliés depuis le temps de vos études: l'or, métal précieux de couleur jaune et brillante, a le numéro atomique 79, ce qui signifie que son atome contient 79 électrons. Sa masse atomique est de 197,2 et sa densité est de 19,5. Il est le plus malléable et le plus ductile des métaux, pouvant être réduit en feuilles d'une épaisseur d'un dix-millième de millimètre. Il est bon conducteur de la chaleur et de l'électricité, et il fond à 1064 degrés Celsius. Inattaquable par l'air, l'eau et les acides, il n'est soluble que dans un mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique, appelé eau régale.

Ne pensez pas trop vite que je suis en dehors de mon sujet quand j'évoque les caractéristiques physiques de l'or. Il ne fait pas de doute en effet que d'une part ce sont ses qualités matérielles qui ont déterminé le choix de l'or comme une des premières monnaies, et que d'autre part son statut actuel est tributaire dans une large mesure de son passé monétaire. Sa malléabilité a permis aux hommes primitifs de marteler à froid des paillettes et les pépites trouvées dans la nature et de les façonner à volonté, en l'absence d'une source d'énergie nécessaire à la fonte. Par la suite, on a sans doute apprécié son caractère inaltérable, qui était crucial pour la conservation dans des conditions souvent défavorables. Une caractéristique essentielle d'une monnaie est sa rareté relative: l'or était rare, et en tant que corps simple il ne se laisse pas fabriquer synthétiquement ou artificiellement. Les alchimistes ont vainement passé des siècles à rechercher la pierre philosophale permettant de transformer les métaux ordinaires en de l'or, de sorte que le stock global ne croît que lentement, au rythme d'une extraction minière de plus en plus coûteuse.

Avant de nous attarder quelques instants sur le rôle monétaire de l'or, en tant qu'étalon-numéraire et moyen de paiement, il convient de souligner qu'il a été, depuis le fond des âges et au-delà des mesures officielles de le démonétiser, un instrument de réserve de valeur, un objet de prestige et de culte et un signe extérieur de richesse. Les légendes et les contes sont pleins de trésors d'or enfouis, le peuple biblique a vénéré un veau d'or, et les découvertes de nouveaux gisements ont à différents moments de l'histoire créé des ruées sur l'or. Les poètes ont chanté la beauté et les philosophes ont condamné la soif de l'or. L'oracle de Delphes a déjà conseillé à Philippe de Macedoine: «Sers-toi d'armes d'or et rien ne te résistera!» Euripide a estimé que «L'or élève au premier rang le plus méprisable des hommes.» Boileau a noté

«L'or, même à la laideur, donne un teint de beauté», tandis que Molière a écrit «L'or donne aux plus laids certains charmes pour plaire, et sans lui, le reste est une bien triste affaire». Virgile parle de l'«auri sacra fames», exécrable soif de l'or, et Shakespeare l'a baptisé «Putain de l'Humanité».

Le caractère artificiel et conventionnel de son statut a été bien reconnu par Montesquieu quand il écrivait: «L'or et l'argent sont d'eux-mêmes inutiles . . . ce ne sont des richesses que parce qu'on les a choisis pour en être le signe.» L'or est bien de nos jours utilisé à certaines fins industrielles, dans des technologies de pointe notamment, mais son offre, sa demande et l'évolution de son prix ne sont pas déterminées par ces besoins pratiques et par son utilité matérielle, mais restent dominées par le consensus social qui fait de lui une réserve de valeur des plus appréciées. Le rôle monétaire de l'or a été mille fois contesté au cours de notre siècle: Je ne voudrais citer que Roosevelt qui a parlé d'un «Fétiche périmé» et Keynes qui l'a qualifié de «relique barbare». Mais les décisions prises à propos de sa démonétisation ont paradoxalement accru son attrait comme actif financier et abouti à une hausse spectaculaire, mais irrégulière il est vrai, de son prix. Il est indispensable de nous concentrer quelques instants sur le rôle monétaire du métal jaune. .

La préhistoire connaissait les monnaies-marchandises les plus diverses, mais la monnaie métallique s'est peu à peu généralisée et concentrée sur les trois métaux précieux de l'époque: le cuivre, l'argent et l'or. Vers 2700 à 2500 avant Jésus-Christ les royaumes sumériens de Mésopotamie auraient, selon les historiens, commencé à préférer l'argent au cuivre, tandis que l'or semble avoir été trop rare pour s'imposer. Mais vers 2200 à 1200 avant notre ère, la Cappadoce et l'Assyrie auraient utilisé l'or, mais leurs moyens de paiement étaient pesés plutôt que comptés, puisqu'il s'agissait de blocs estampillés. De vraies monnaies en or ont été frappées, par Crésus d'une part et par Darius d'autre part, dès le VI^e siècle avant Jésus-Christ. Alexandre le Grand et Philippe de Macédoine ont battu deux siècles plus tard leurs statères en or qui se sont répandus dans toute la Méditerranée pour remonter ensuite en Gaule. Les habitants de nos régions utilisaient à leur tour des statères celtes qui sont des imitations ou transformations de ces monnaies grecques. Il s'agit des plus anciennes monnaies de notre pays qui nous sont positivement connues et qui nous sont conservées. Il est probable que des quantités non-négligeables ont été frappées dans les ateliers du Tetelbiorg.

La fonction monétaire de l'or est donc sans aucun doute vieille de plusieurs millénaires. Le métal jaune n'a cependant pas représenté la seule monnaie, sauf pour des périodes limitées et des régions limitées, mais il a cohabité et rivalisé avec l'argent et n'a évincé celui-ci qu'au 19^e siècle. Les monnaies frappées par les Comtes de Luxembourg des 11^e, 12^e et 13^e siècles sont toutes en argent, mais Jean l'Aveugle a émis simultanément des Ecus, des Florins et des Royaux d'or, et des Gros, des Esterlins, des Plaques et des Deniers d'Argent. Ce n'est qu'au siècle dernier que des pays de plus en plus nombreux sont passés du bimétallisme au monométallisme-or. L'argent est resté un métal précieux, un matériau pour les bijoutiers, et même le substrat de

certaines pièces de monnaie, mais l'or devenait la seule véritable monnaie, l'étalon de référence international pour fixer la valeur relative des unités nationales, le moyen de règlement ultime pour les paiements entre les nations.

Il est important de noter à ce propos que les premiers billets de banque étaient de simples reçus par lesquels un orfèvre certifiait le dépôt d'une certaine quantité d'or et promettait au porteur la livraison de métal en échange du billet. Les billets n'étaient donc nullement de la monnaie au sens plein du terme, mais ils représentaient le métal, la seule vraie monnaie. L'inconvertibilité et le cours forcé de la monnaie-papier marquent la fin de la circulation de l'or dans les systèmes nationaux, mais au niveau international l'or s'est maintenu (ensemble avec les éventuelles devises convertibles en or) comme le moyen de règlement ultime et comme la réserve de change. Il nous mènerait trop loin que d'examiner la théorie et la réalité concrète du système de l'étalon-or ou «gold standard» qui s'est installé vers 1850, qui a connu des hauts et des bas et des éclipses passagères, et qui a été modifié à différentes reprises pour se maintenir jusqu'il y a quinze ans.

Les accords de Bretton Woods de 1944 ont représenté dans ce contexte une importante codification du statut de l'or sur le plan monétaire. Ils ont consacré le rôle de l'or comme premier instrument de réserve et ont accordé au dollar des Etats-Unis, pleinement convertible en or, celui du premier instrument de paiement international. Ils ont par ailleurs prévu expressément que les parités de toutes les monnaies étaient à exprimer, directement ou indirectement, en une certaine quantité d'or, et ils ont par là implicitement fixé un prix officiel de l'or. Les taux de change fixes étaient déclarés ajustables en cas de besoin; en fait ils se sont révélés être presque immuables. Ceci a amené vers la fin des années 1960 des tensions dans le système qui ont fini par le faire éclater. Cette rigidité valait également pour l'or dont le prix devait rester immuable, sans égard à son offre et à sa demande en tant qu'actif financier. En octobre 1961 les Etats-Unis ont, avec sept pays européens, formé le pool de l'or dont la mission était d'intervenir sur le marché du métal jaune grâce à la mise en commun d'une partie de leurs réserves. En 1967 la France a quitté le pool de l'or, qui a cessé ses opérations le 15 mars 1968 épuisé par une ruée sur l'or. Quinze jours plus tard un marché libre de l'or s'est organisé à Londres, et l'or a connu un prix de marché à côté du prix officiel. La convertibilité complète du dollar en or était mise en brèche du moment que les Etats-Unis ne remboursaient en or que les seuls avoirs en dollars officiels des banques centrales. Finalement le 15 août 1971 le Président NIXON a suspendu définitivement la convertibilité du billet vert.

Dans les années suivantes, tandis que les monnaies flottaient et que le prix de l'or dérivait vers le haut, les conférences consacrées à la réforme du système monétaire se sont suivies et ont débouché en 1976 aux accords de la Jamaïque, décrétant l'abolition du prix officiel de l'or et la mise au ban des opérations en or entre les banques centrales à des prix autres que ceux dérivés du marché, interdisant les parités exprimées en termes d'or, remplaçant l'or comme centre du système par les Droits de Tirage Spéciaux, le fameux or-papier créé en 1969, et prévoyant d'une part la restitution d'un sixième

de l'or du Fonds Monétaire International aux différents Etats membres et d'autre part la vente aux enchères sur quatre ans d'un autre sixième de cet or, soit deux fois 780 tonnes environ. Cette vague de mesures visant la démonétisation de l'or incluait encore des ventes massives d'or officiel par le Trésor américain.

Au terme de toute cette évolution, la situation de l'or est complètement modifiée. Il n'est plus la monnaie ultime et le pilier central du système monétaire international, mais la libération de son prix lui a donné un nouvel éclat en tant qu'actif financier. Et d'autre part, l'or est loin d'être complètement et définitivement privé de toute importance monétaire. Il faut d'abord mentionner les 950 millions d'onces, soit près de 30.000 tonnes, qui restent dans les réserves officielles des banques centrales du monde entier. Ces moyens représentent près de la moitié du stock d'or mondial et formaient en avril de cette année, évalués au prix du marché, 52% des réserves de change totales. Dans le total des réserves officielles, l'or forme bien le fond de la pile, comme l'a dit Monsieur René LARRE, c'est-à-dire la partie la moins utilisée, mais il est bien significatif que les banques centrales dans leur ensemble le considèrent comme leur réserve stratégique. Au prix du marché, l'or officiel représente 18 fois le total des DTS alloués jusqu'à ce jour. Les dernières années nous ont par ailleurs fourni la preuve de nouveaux efforts pour réaliser une certaine mobilisation de ces réserves. Dès 1974, l'Italie a mis en gage une partie de ses réserves en or pour garantir un prêt qui lui était accordé; cet exemple a depuis lors connu bien des imitateurs, et le nombre des opérations swaps destinées à mobiliser les réserves d'or se sont multipliées. Au sein du Système Monétaire Européen, les banques centrales des pays de la Communauté ont déposé auprès du Fecom (Fonds Européen de Coopération Monétaire) un cinquième de leur or en échange contre des Ecus nouvellement créés. Comme en plus les opérations en question reposent sur des swaps renouvelables tous les six mois et que l'or est pris en considération à une valeur dégagée du prix du marché, la quantité d'Ecus officiels détenus par les banques centrales et utilisables au sein du SME évolue régulièrement au rythme du prix de l'or sous-jacent. D'autres développements, susceptibles de redonner des fonctions monétaires à l'or, ne sont nullement à exclure: à titre d'exemple je ne voudrais que rappeler la proposition, que j'ai faite moi-même dans le contexte des réflexions sur l'Ecu, d'inclure une certaine quantité d'or dans le panier de monnaies qui détermine la valeur de l'Ecu.

Périodiquement renaît l'idée d'un retour au pool de l'or et à un système de change basé sur une forme ou une autre de l'étalon de change d'or. Aux Etats-Unis les autorités, après avoir renoncé à la poursuite des ventes aux enchères, ont sérieusement réfléchi sur l'avenir de l'or dans le système monétaire. En 1981/1982 une commission spéciale sur l'or a réuni seize experts très haut placés, sous la présidence du Secrétaire au Trésor, qui ont formulé un certain nombre de recommandations dont on peut supposer qu'elles détermineront la position officielle des Etats-Unis pour les années à venir. Selon la US Gold Commission il ne faut pas accorder à l'or une nouvelle fonction centrale au sein du système monétaire, national et international, il ne faut pas retourner à des taux de change fixes, le Trésor américain

ne doit plus vendre d'or mais doit conserver son stock pour des cas de force majeure, les Etats-Unis doivent s'opposer à de nouvelles distributions du stock d'or du Fonds Monétaire International, et ils doivent étudier le moyen de réévaluer formellement leur réserve d'or à un prix inspiré du marché. Bref, si les Américains, soucieux de ne pas mettre en danger le rôle-clef du dollar, ne veulent pas confier de nouvelles missions à l'or, ils ne sont pas non plus prêts à démanteler les fonctions que le métal jaune a su conserver.

Ce tour d'horizon des aspects monétaires de l'or pourrait se résumer comme suit: les millénaires, pendant lesquels l'homme a vu l'or comme sa seule monnaie ou l'une de ses principales monnaies, ne peuvent s'oublier du jour au lendemain. Nous ne pouvons certes nous attendre pour un avenir prévisible à un retour à une quelconque forme de l'étalon-or, mais l'or ne cessera de garder, voire même de développer, certaines fonctions dans le système monétaire, dont avant tout celle de rester le principal instrument de réserve des banques centrales. Ces constatations sont de toute évidence de nature à reconforter ceux qui se questionnent sur le rôle de l'or comme actif financier, comme instrument de l'épargne et comme objet de spéculation.

En tant qu'actif financier, l'or occupe à beaucoup d'égards une place bien à part. J'ai déjà brièvement évoqué le fait qu'il est entouré par un certain mythe, un prestige indestructible que ne possèdent pas les autres instruments de la conservation de valeur. A côté de ce facteur psychologique ou sociologique, il y a des éléments fort objectifs qui plaident en faveur d'un comportement favorable de son prix. Ce dernier est en effet décisif, puisque l'or, contrairement aux actifs financiers proprement-dits, ne procure à son détenteur aucune rémunération ne portant pas d'intérêt. Les publicités des négociants d'or soulignent notamment que son prix ne dépend d'aucun Gouvernement et affirment qu'aussi longtemps que les hommes apprécient l'or, le plus recherché des trésors, sa valeur ne risque pas de s'annuler. Que de fois en revanche les investissements en actions, en obligations, en placements bancaires ou en stocks de divers biens périssables n'ont-ils pas été perdus pour l'épargnant? L'or, souligne-t-on, n'est rongé par aucune rouille, consommé par aucun incendie, grignoté par aucune inflation. C'est le placement sûr et durable dans ces temps des dévaluations monétaires et des taux de change flottants.

Et il est indéniable que la valeur de l'or a eu, dans le long terme, un excellent comportement. Mais l'épargnant aurait tort de perdre de vue, s'il ne veut faire qu'un placement à court terme, que le prix de l'or fluctue à son tour et connaît même d'énormes variations. Et le banquier bien avisé, qui vise à s'attacher la fidélité d'un client content, n'essaie pas de cacher cette réalité. Le prix de l'or, partant des 35 \$ l'once du cours officiel de jadis, a fait une ascension constante vers un premier sommet de 200 \$ l'once en 1974, pour revenir à environ 100 \$ en août 1976. Jusqu'en août 1979 il était remonté lentement à 300 \$, dans les mois suivants il a doublé et atteint son niveau record de 850 \$ le 21 janvier 1980, le repli était assez brutal et se terminait à 300 \$ l'once en janvier 1982. Pour l'année en cours le sommet se situe à 508 \$, et nous revoilà en dessous de 400 \$.

Pour juger de l'avenir de l'or il convient de dire un mot de l'offre et de la demande non financières, donc de la production et de la consommation finales. Au cours des années 1980 à 1982 la joaillerie a transformé 2139 tonnes, l'électronique a absorbé 262 tonnes, la médecine dentaire a demandé 183 tonnes, et les autres usages industriels et décoratifs ont requis 189 tonnes, soit un total de 2773 tonnes, sans compter 83 tonnes pour la fabrication de médailles et 515 tonnes pour le monnayage officiel. Ces fuites hors du marché sont considérables par rapport aux apports nouveaux, puisque pendant la même période les mines du monde non communiste ont fourni 2934 tonnes et les ventes du bloc communiste ont été de 577 tonnes, alors que, en raison du prix élevé, le recyclage a été de 919 tonnes. On estime que ceci a permis, en termes nets, d'accroître les réserves officielles de 604 tonnes et les avoirs privés de 458 tonnes. Les chiffres que je viens de mentionner sont puisés dans «Gold 1983» publié par Consolidated Gold Fields PLC. Il ne semble pas possible d'accroître considérablement l'offre en forçant l'extraction, les coûts de production devenant très vite exorbitants. Pour cette raison les experts pensent que le prix de l'or continuera à avoir une évolution positive. Selon le Financial Times le prix se situerait, dans les années à venir, entre 250 \$ et 2000 \$. Le degré d'ouverture de la fourchette indiquée révèle tout: l'avenir de l'or en tant qu'actif financier n'est nullement compromis, il paraît même raisonnablement assuré, ce qui ne veut pas dire que le mouvement de son prix sera de tout repos.

L'expérience du passé me semble en outre contenir une autre leçon. Il n'y a pas que le prix de l'or qui est susceptible de connaître des fluctuations importantes et parfois brusques, sous l'influence de l'évolution des cours de change et des taux d'intérêts, d'événements politiques et sociaux de toute nature et de tant d'autres facteurs, mais la même évolution erratique marquera également le volume des transactions enregistrées. Ceci implique qu'un établissement spécialisé exclusivement sur le marché de l'or devrait, ne fût-ce que par mesure de prudence, s'attendre à devoir faire face à des retours de fortune subits et importants et à devoir passer des périodes d'activité déprimée. Du moment que le commerce de l'or, comme c'est le cas pour tous nos établissements à Luxembourg, ne représente qu'une activité d'appoint, ce risque de fluctuations est moins préoccupant. En misant sur l'or comme nouvelle activité intéressante, nous devons avoir conscience des risques inhérents. Si l'on prend toutes les précautions requises, le métal jaune semble mériter qu'on s'attache à lui, à Luxembourg comme ailleurs.

Si nous nous tournons maintenant vers la place financière de Luxembourg, pour situer le développement récent des opérations sur or dans notre pays, il convient de souligner en premier lieu que cette activité doit être comprise dans le contexte plus large de la diversification des services bancaires, et ensuite que le commerce de l'or des établissements à Luxembourg s'adresse autant à une clientèle étrangère qu'aux résidents du pays.

Je voudrais d'abord souligner la traditionnelle ouverture luxembourgeoise sur l'Europe et le monde, dans le domaine financier. Au siècle dernier les promoteurs de la première grande banque lui donnaient expressément

une destination internationale. L'objectif d'émettre des signes monétaires allemands et néerlandais n'a pas été atteint en raison de la réaction hostile des autorités étrangères, et le système bancaire naissant a dû malgré lui se limiter dans un premier temps à servir le marché domestique.

La vision d'un centre financier au service de l'étranger revient avec la création de la Bourse de Luxembourg pour organiser surtout la cotation et le marché de titres étrangers, en même temps que ceux des quelques rares papiers domestiques. Mais les temps n'étaient pas favorables aux opérations boursières. Nous n'avons pas moins tenu à jour notre législation sur le régime fiscal des sociétés holding, la rendant applicable aux fonds d'investissement et permettant aux holdings d'émettre des emprunts obligataires.

Le développement réel de la place financière a commencé il y a vingt ans, avec la naissance des euro-obligations et du marché transnational des capitaux. Luxembourg devenait le principal centre de cotation et les banques existantes se chargeaient de nombreux travaux administratifs concernant les eurobonds. A partir de 1968 de nombreuses banques étrangères, pour pouvoir participer aux marchés des euromonnaies et eurocrédits sans être gênées par les restrictions et les réglementations de leurs autorités nationales, ont établi une filiale ou une succursale à Luxembourg. Le nombre des banques a monté en flèche, de même que la somme globale des bilans, le chiffre d'affaires, le nombre du personnel de même que les retombées pour l'économie luxembourgeoise et les recettes fiscales afférentes.

La grande majorité des établissements nouveaux ne servaient longtemps qu'un seul objet, l'octroi de crédits en devises, leurs autres activités se limitant à des opérations accessoires, comme le refinancement sur le marché interbancaire, le maintien d'une liquidité appropriée et les opérations de change nécessaires. L'évolution peu favorable des marges bénéficiaires et des risques encourus dans les opérations de crédit ont favorisé la décision de diversifier les activités. Les autorités luxembourgeoises ont très tôt pris de premières mesures pour favoriser ce mouvement, en éliminant les handicaps existant pour tel ou tel genre d'opérations.

C'est de cette façon que, depuis quelques années, la place financière parvient à se départir peu à peu de son image de «booking centre» pour devenir une véritable plaque tournante des finances en Europe, en contact direct avec un nombre croissant de clients, importants et moins importants. Les nouveaux services bancaires comprennent des dépôts à terme en différentes devises, des mandats de gestion de fortune, des opérations sur valeurs mobilières et sur or et d'autres activités du type «fee generating business». Les progrès réalisés peuvent s'illustrer à l'aide de quelques chiffres. Au cours des trois et demie dernières années les dépôts en banque des particuliers et des firmes non-bancaires domiciliés à l'étranger ont augmenté de 645 milliards de francs pour passer de 385 à 1030 milliards de francs, soit une progression de plus de 170% pour un laps de temps où la somme des bilans a progressé de moins de 90%. — Second exemple: Depuis fin 1979, c'est-à-dire au cours des 44 derniers mois le nombre des fonds d'investissement de droit luxembourgeois a passé de 74 à 100 unités

et leur patrimoine global a passé de 86 milliards à 281 milliards, soit une croissance de 227 %. — Troisième exemple enfin: une enquête du Commissariat au Contrôle des Banques menée vers la fin de 1981 a révélé qu'à ce moment-là déjà pas moins de 53 banques sur un total de 115 établissements étaient actives dans le domaine de l'or. Il y avait plus particulièrement 51 établissements vendant de l'or à des particuliers avec livraison physique ou conservation par la banque du métal vendu, tandis que 16 banques émettaient des certificats représentatifs d'une quantité donnée d'or ou tenaient dans leurs livres des comptes libellés en or. Les nombres de respectivement 51 et 16 banques incluent donc chacun 14 banques offrant l'un et l'autre service.

J'insiste sur le fait que les nouvelles activités qui se développent autour du métal jaune s'imbriquent dans une évolution générale plus vaste, basée sur des relations directes avec une clientèle privée, parce que cette diversification constitue à mes yeux un développement tout à fait remarquable et heureux pour le pays. Cette maturation met notre place bancaire désormais davantage à l'abri des aléas du futur, puisque nous n'avons plus tous nos oeufs dans le même panier. Mais elle représente avant tout une croissance interne, qui se reflète moins au niveau de la somme des bilans — laquelle accuse dès à présent une croissance nettement ralentie — mais qui produit certainement des retombées très importantes pour notre économie. Les opérations en question nécessitent en effet un personnel qualifié très important, souvent aussi des investissements en biens durables, et elles impliquent un «tourisme financier» plus abondant de la part des clients concernés.

L'actuel Gouvernement a intensifié les efforts pour améliorer l'environnement légal et fiscal. Je ne vais pas analyser toutes les lois et tous les règlements grand-ducaux mis en vigueur, devant prendre leurs effets prochainement ou en voie de mise au point, mais je me contente de mentionner simplement *en premier lieu* les nouvelles dispositions légales ou réglementaires sur l'accès à l'activité bancaire, la surveillance bancaire, le capital subordonné, le secret bancaire, les établissements de crédit tombant en difficulté, la création de l'Institut Monétaire *en second lieu* la nouvelle loi sur les fonds d'investissement et les dispositions concernant certains types spécifiques d'opérations bancaires, comme le transport de créances, le gage, le chèque, le dépôt et le mandat, la mise en gage de fonds de commerce, le contrat de commission, les dépôts fongibles de métaux précieux, le nantissement, la circulation et la perte de titres, les contrats fiduciaires, les opérations à terme etc., et *en troisième lieu* les efforts sur le plan fiscal, avec l'augmentation rapide du nombre des accords bilatéraux contre la double-imposition, la déductibilité sous certaines conditions et dans certaines limites des impôts retenus à la source à l'étranger, l'élargissement des possibilités de constituer en franchise d'impôt des provisions pour risques généraux et spécifiques, l'immunisation fiscale des plus-values monétaires réalisées sur la contre-partie des fonds propres etc.

Un complément utile aux opérations bancaires peut se développer des assurances et réassurances. Nos initiatives sur ce plan ont été particulièrement laborieuses, avec notamment plusieurs voyages de prospection de Monsieur le Ministre MUHLEN aux Etats-Unis,

et ces derniers mois nous avons assisté à la création de plusieurs compagnies du type des «assurances captives» tandis que plusieurs autres projets s'annoncent très favorablement. Cette politique de diversification-là se situe à son tour dans le cadre d'une stratégie plus vaste encore, favorisant la vocation de notre capitale comme un centre international de prestation de services, dans les domaines les plus variés. Vous savez tous que nos visées sont multiples, et que certains de nos projets dans le domaine de l'audio-visuel et dans celui des communications par satellites ont fait l'objet de développements nouveaux au cours des derniers temps.

Cette politique vigoureuse et dynamique peut être illustrée concrètement, si nous revenons sur notre thème plus spécifique des transactions sur or, et que nous examinons les améliorations qui ont été apportées à l'environnement juridique et fiscal du marché de l'or à Luxembourg. Il faut d'abord rappeler que nos établissements de crédit, avec leur statut de banques universelles, étaient dès le départ autorisés à acheter, à vendre et à conserver des métaux précieux, tant pour eux mêmes que pour le compte d'autrui, tout comme ils l'ont fait figure, depuis longtemps, d'agents de change agréés auprès de la Bourse de Luxembourg. De même notre traditionnelle politique de liberté des mouvements de capitaux et des opérations de change implique le droit pour les particuliers et les firmes de toute nature de détenir, d'acquérir ou de céder, d'importer ou d'exporter à leur guise des métaux précieux sous les formes les plus diverses. Puis-je ajouter que les fonds d'investissements luxembourgeois sont, contrairement à ceux de certains autres pays, autorisés à utiliser l'or comme un élément de leur trésorerie.

Il est vrai que dans les années d'après-guerre, du temps de l'inconvertibilité des monnaies, un arrêté grand-ducal du 23 juillet 1945 réservait l'importation et l'exportation de l'or en pièces monnayées ou en lingots, sous quelque forme que ce soit, à la seule Caisse d'Epargne de l'Etat, tandis que la négociation d'or et l'exportation étaient soumises à une autorisation du Ministre des Finances. Mais ces diverses restrictions ont été complètement abolies en décembre 1955, et je ne vous révèle pas de secret d'Etat quand je précise qu'il n'est pas dans l'intention des autorités de modifier en quoi que ce soit la liberté absolue actuelle.

Du point de vue fiscal les professionnels du marché de l'or sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et les opérations qu'ils effectuent sont susceptibles de compter parmi les opérations imposables à Luxembourg. Tel est le cas pour les livraisons d'or à l'intérieur du pays et pour les importations d'or, mais tel n'est pas le cas par exemple pour les exportations ou pour des ventes d'or non conservé au Grand-Duché. L'article 44 de la loi du 5 août 1969 exonérait toutefois les opérations portant sur «les moyens de paiement légaux», mais de ce fait seules les pièces d'or dont on n'avait pas abrogé dans les pays d'émission la circulation légale étaient exonérées de la TVA en cas de livraison dans le pays ou d'importation.

Ces charges fiscales n'étaient bien entendu pas de nature à aider l'éclosion d'un marché de l'or. Aussi la première mesure en faveur du développement d'un marché de l'or à Luxembourg — ou la deuxième, si l'on compte la libéralisation de 1955 — a été l'exonération de la TVA des transactions sur or de placement. Cette

mesure, que j'avais personnellement proposée et revendiquée en tant que député de l'opposition, nous a aligné sur la situation existant à cette époque en Belgique. Elle a d'abord pris la forme d'une dérogation à la législation sur la TVA de 1969, inscrite dans la loi du 17 décembre 1977 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 et a été renouvelée l'année suivante. C'est la loi du 12 février 1979 modifiant et complétant la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée qui contient la formulation actuellement en vigueur qui se lit comme suit: «Sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée dans les limites et sous les conditions à déterminer par règlement grand-ducal: (. . .) c) les prestations de services et les livraisons de biens suivantes: (. . .) – les livraisons (. . .) portant sur l'or en barres, en lingots ou en plaquettes et sur les monnaies en or, qui constituent des moyens de paiement légaux dans leur pays d'origine ou qui sont régulièrement cotées, ainsi que les négociations des livraisons et des importations de ces biens. Cette exonération n'est pas applicable aux pièces de collection à caractère numismatique . . .». Nous avons arrêté les mesures d'exécution relatives à ce texte dans le «Règlement grand-ducal du 21 janvier 1980 déterminant les limites et les conditions d'application de l'exonération prévue en matière de taxe sur la valeur ajoutée pour les livraisons et les importations d'or.»

Cette exonération de la TVA sur les transactions sur or se fait par dérogation aux dispositions communautaires de la sixième directive en matière de TVA, adoptée par le Conseil des Communautés Européennes à la date du 17 mai 1977, laquelle prévoit en principe la taxation sur toutes les opérations portant sur l'or, à l'exception de celles effectuées par les banques centrales. De ce fait notre exemption représente formellement une disposition transitoire, à laquelle il pourrait être mis fin un jour. Il convient en outre de noter que si l'exonération en question prend son plein effet à Luxembourg pour les intermédiaires du marché de l'or et pour leurs clients, il n'en est pas de même au niveau du budget communautaire, où les opérations en question restent incluses dans la base d'imposition servant au calcul des ressources propres de la Communauté. En d'autres mots: que l'administration luxembourgeoise renonce à cette taxe ne la dispense pas de verser aux Communautés la part qui leur en revient. Certains ont déjà parlé d'un subside de l'Etat aux banques et revendiqué l'application à ces opérations d'un taux de TVA qui couvre au moins le paiement à Bruxelles. Voilà une matière où vous attendez sans doute une prise de position de ma part; permettez-moi toutefois d'y revenir dans quelques instants, en parlant des perspectives d'avenir.

Venons-en à une modification importante du statut juridique de certaines transactions sur métaux précieux qui a beaucoup contribué au développement de la place. Il s'agit du «Règlement grand-ducal du 18 décembre 1981 concernant les dépôts fongibles de métaux précieux et modifiant l'article 1er du règlement grand-ducal du 17 février 1971 concernant la circulation de valeurs mobilières.» Ce texte a étendu aux métaux précieux des dispositions légales applicables depuis 1971 aux valeurs mobilières, permettant par là de mettre fin à un cadre juridique défavorable ou trop

incertain. Avant que cette réglementation ne voie le jour, les dépôts d'or auprès des banques luxembourgeoises, documentés soit par des inscriptions en compte soit par des certificats représentatifs, donnaient naissance dans le chef du client de la banque à un droit qui, selon les termes choisis, devait s'analyser tantôt comme un droit de créance, tantôt comme un droit de propriété, indivis ou individuel. Plus concrètement: si après avoir déposé auprès de ma banque une barre d'or je suis en mesure de revendiquer un jour la même barre (identifiée par les inscriptions y apposées) nous avons affaire à un dépôt d'or non-fongible; si au contraire je ne puis qu'exiger qu'une quelconque barre ayant les mêmes caractéristiques de poids et de finesse, il s'agit d'un dépôt fongible. Les parties impliquées à ce genre d'opérations cherchaient évidemment en formulant leurs contrats, à éviter les rigidités de la non-fongibilité de l'or, mais elles se sont heurtées au fait que la fongibilité impliquait un transfert de propriété au dépositaire des valeurs fongibles.

La nouvelle réglementation consacre le principe de la fongibilité des dépôts de métaux précieux tout en accordant simultanément aux déposants un droit de revendication sur le métal en cas de défaillance du dépositaire. Du coup nous avons réalisé un second grand avantage, dans l'intérêt des banques elles-mêmes, puisque la reconnaissance du droit de revendication des déposants empêche que les dépôts fongibles n'entrent dans le patrimoine du dépositaire, qu'ils ne doivent figurer dans son bilan, qu'ils ne pèsent de ce fait sur le coefficient de solvabilité à respecter par les banques, et qu'ils n'entraînent ainsi des besoins additionnels en fonds propres de l'ordre de 3 % de la valeur des dépôts, contrainte éventuellement prohibitive en considération des commissions touchées sur ces dépôts.

Une des dates-clefs dans le développement du marché de l'or à Luxembourg est à voir dans l'introduction le 17 mars 1981 d'un fixing officiel dans le cadre de la Bourse de Luxembourg. L'initiative en revient à cinq banques de la place, et l'idée m'a été très sympathique dès le premier moment. Le Gouvernement n'a pas hésité, dans le cadre du droit de regard et de surveillance qu'il exerce sur le fonctionnement de la Bourse, à marquer son accord pour le nouveau service. Une originalité du fixing de Luxembourg réside dans son caractère officiel et public, dans le cadre des opérations de la Bourse et avec la participation de plus de vingt établissements, alors qu'à Londres et Zurich le fixing s'organise de façon quasiment privée, entre quelques banquiers. Les séances de cotation quotidiennes ont lieu à 10.30 heures et permettent ainsi le premier fixing européen de la journée. Les instruments négociés sont d'une part le lingot d'un kilogramme dont le prix est libellé en francs luxembourgeois, et d'autre part la quantité standard de 400 onces (soit près de 12 kilos et demi) dont le cours se fixe en dollars des Etats-Unis par once de fin.

En parlant du fixing, j'ai déjà quitté à proprement parler le terrain de l'action gouvernementale et législative en faveur de l'environnement du marché de l'or, pour en venir aux mesures prises par les professionnels eux-mêmes pour créer l'infrastructure nécessaire. Il serait vain de vouloir faire un inventaire de tous les efforts entrepris sur ce plan. Nous savons que des investissements matériels très importants ont été nécessaires,

que ce soit dans l'extension des capacités de stockage sûr ou que ce soit dans l'acquisition d'instruments de précision pour mesurer le poids et la finesse ou pour faire d'autres vérifications requises. Nous possédons désormais l'un ou l'autre laboratoire de fonte et d'essai de métaux, de sorte qu'il n'est plus impossible que les établissements concernés puissent se doter d'un poinçon officiel permettant l'estampillage de barres et de lingots. Une telle innovation nécessiterait cependant des préparatifs et des préalables, étant donné qu'elle devra être ratifiée par les marchés internationaux. Il me semble toutefois que l'acquisition du know how spécifique et la formation de personnel qualifié en nombre suffisant a constitué un effort encore plus considérable. Les services offerts par chaque établissement individuel dépendent fondamentalement de ses efforts d'investissement, et ceux-ci dépendent en revanche de l'appréciation que la direction de l'établissement porte sur l'évolution future de la demande de la clientèle. Je vous ai déjà cité tout à l'heure des chiffres relatifs au nombre de banques qui se sont lancées sur le nouveau marché.

Parlant de l'infrastructure créée, il convient de mentionner que CEDEL, le système de clearing pour titres, domicilié à Luxembourg, a inclus dans la panoplie de ses services le clearing des opérations sur or. Cette facilité peut être utilisée pour les opérations de fixing de la Bourse de Luxembourg ou pour toute autre transaction entre des participants au système CEDEL, à Luxembourg ou à l'étranger. La banque dépositaire de CEDEL en matière d'or se trouve d'ailleurs également à Luxembourg, puisqu'il s'agit de la Caisse d'Épargne de l'État.

Pour ce qui est des différents services et produits qui sont offerts à la clientèle par les banques de la place, je n'ai pas à vous dresser d'inventaire. La publicité s'est chargée de renseigner le grand public, et les professionnels parmi vous sont mieux informés que moi. Retenons simplement que la gamme est très vaste, s'étendant des comptes de dépôt libellés en or, en passant par les certificats nominatifs ou au porteur, représentatifs d'or, jusqu'à la vente avec livraison physique au guichet des différents instruments, notamment des barres standard de 400 onces, des barres Comex de 100 onces, des lingots de 1 kilo, des plaquettes de différentes tailles, des monnaies d'or à cours légal ou non, comme les Krügerand et les Maple Leaf, mais aussi les Vrenelis, les Pesos, les Napoléons et autres Souverains, et enfin différentes médailles sans parler des barres d'argent ou de platine. Pour illustrer le large spectre des activités je mentionnerai d'un côté les efforts de certaines de nos grandes banques locales qui font elles-mêmes monnayer des médailles d'or, et d'autre part la vente de certificats d'or émis à Luxembourg.

Les opérations sur or à Luxembourg ne sont pas seulement de nature fort variée, elles atteignent également un volume global extrêmement important. Le développement du marché à Luxembourg a été spectaculaire ces dernières années et a dépassé les attentes les plus optimistes des autorités. Le développement futur sera-t-il aussi favorable? Vous n'attendez pas de moi que je vous annonce les taux de croissance annuelle pour la prochaine décennie, de même que je ne vous demande pas de prédire le prix de l'or en 1985 ou 1990. Il est impossible à mon sens de prédire avec précision et avec un degré de probabilité suffisant ce que l'avenir nous

réserve sur un plan aussi mouvant que celui du marché de l'or. Je vous ai donné, à la fin de la première partie de mon exposé, mes impressions sur le statut actuel de l'or dans le monde et sur l'évolution prévisible de sa situation. L'avenir de l'or ne semble pas hypothéqué par des menaces particulières. Or, une évolution favorable sur le plan international assurerait également un développement positif du marché luxembourgeois, si nous parvenons à garder et à développer la part de marché que nous venons de conquérir. J'ai déjà souligné la possibilité de fluctuations importantes. Au cours du premier semestre de 1983 les livraisons physiques ainsi que l'émission de certificats et l'inscription en compte d'or conservé à Luxembourg ont dépassé en valeur les opérations correspondantes de toute l'année 1982, mais ceci n'empêche que les tout derniers mois le marché soit resté très déprimé.

Pourrons-nous à terme défendre notre position face aux concurrents étrangers? Ma réponse à cette question est analogue à celle concernant l'avenir de la place financière dans son ensemble. Nous ne voyons pour le moment aucun danger particulier, et un optimisme prudent est dès lors permis. Pour ce qui est des influences pouvant découler de mesures prises par les autorités des pays voisins, nous n'avons aucune prise réelle. Les effets de telles décisions peuvent du reste être favorables ou défavorables, selon le cas. Pour ce qui est de notre attitude à nous, je puis en mon nom et en celui du Gouvernement vous apporter l'assurance la plus formelle de notre attachement à la défense de la place financière en général et du marché de l'or à Luxembourg en particulier. Si des développements nouveaux exigeaient des mesures nouvelles, nous sommes prêts à les envisager; en revanche nous nous garderons de tout acte qui mettrait en danger le jeune marché.

Un point particulier sur lequel je dois m'attarder quelques instants est celui de l'exemption de la TVA de certaines opérations sur or. Je vous ai situé, il y a quelques instants, le cadre de ce problème. L'actuelle situation constitue une dérogation au droit commun de la sixième directive en matière de TVA et possède un caractère transitoire. Permettez-moi de dire d'abord que la directive de 1977 ne constitue pas, à mon avis, une solution très heureuse, du fait que l'or à usage non-industriel et non-artisanal n'est pas un bien de consommation ou d'usage, et qu'il aurait été plus logique de le laisser en dehors du champ d'application de la TVA, au même titre que les valeurs mobilières ou les monnaies. La décision communautaire étant ce qu'elle est, notre législation reste une dérogation et nous ne pouvons éviter que l'on vienne à discuter de son avenir. J'estime cependant que les arguments en faveur d'une abolition prochaine du régime d'exemption, qui existe également en France, ne sont pas très forts. Le fait qu'il n'y a pour le moment aucune harmonisation des taux dans l'ensemble des pays de la Communauté laisse persister d'autres sources de distorsion appréciables. Il existe par exemple beaucoup moins de différence en termes économiques entre le Luxembourg ou la France (exemption) et la Belgique (taux de 1 %) qu'il n'y en a entre les différents pays ne se prévalant pas de l'exemption mais qui appliquent des taux plus ou moins élevés.

Par ailleurs, toute harmonisation des législations notamment fiscales au sein de la C.E.E. doit éviter de provoquer des migrations de capitaux qui se feraient au détriment de l'ensemble des pays de la Communauté.

Les répercussions de la crise sidérurgique sur l'industrie luxembourgeoise

Le 5 octobre 1983, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et de l'Economie, a prononcé une allocution à l'occasion d'un déjeuner organisé à Luxembourg par la Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique et le Luxembourg, en collaboration avec l'Ambassade de Suisse à Luxembourg. Le sujet traité par Madame Flesch était le suivant: Les répercussions de la crise sidérurgique sur l'industrie luxembourgeoise. Voici le texte de cette allocution:

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique et le Luxembourg de son aimable invitation. Elle confirme non seulement les relations étroites que nos pays entretiennent sur le plan économique et financier, mais elle illustre également le grand intérêt que la dynamique communautaire d'hommes d'affaires helvétiques porte aux développements économiques de notre pays.

Le thème qui m'a été proposé est véritablement au cœur de l'actualité économique luxembourgeoise. Longtemps identifié avec une industrie sidérurgique puissante et florissante, le Luxembourg subit la crise de ce secteur avec d'autant plus d'acuité que malgré tous nos efforts de diversification, la sidérurgie représente toujours un des piliers de notre tissu industriel. La même crise qui n'en finit pas, nous oblige à la fois à nous interroger sur les évolutions économiques et sociales de la dernière décennie, mais elle engage en premier lieu l'avenir de notre pays.

Cet avenir ne sera certainement pas à l'image d'un passé où une croissance forte et quasi naturelle devenait la solution relativement facile à nos problèmes économiques et sociaux. Nous savons désormais que la crise de l'industrie sidérurgique n'est pas un phénomène passager, une sorte de baisse conjoncturelle, mais qu'elle s'inscrit dans une mutation profonde et durable de notre environnement économique.

Comprendre aujourd'hui la véritable chute d'une industrie de base qui, en dépit de ses fluctuations cycliques, était considérée comme un des moteurs du secteur industriel, c'est d'abord la situer dans ce mouvement fondamental qui a transformé la géographie économique mondiale.

A cette échelle nous subissons depuis 1974 un véritable renversement des conditions économiques. Les ressources énergétiques et de nombreuses matières premières que nous importons pour la majeure partie ont tendance à devenir moins abondantes à long terme et ont par conséquent fortement renchéri. En revanche, ce qui semblait longtemps constituer le droit exclusif de quelques pays d'Europe et d'Amérique du Nord, le savoir faire industriel se répand aujourd'hui dans le monde. Une énergie et des matières premières abondantes et bon marché ainsi qu'un certain monopole industriel et technologique étaient les deux privilèges historiques qui fondèrent largement la prospérité de nos pays. Ces faux acquis sont aujourd'hui sérieusement

mis en cause par les nouvelles conditions concurrentielles que doivent affronter grand nombre de nos industries. La crise a donc en premier lieu bouleversé nos structures industrielles et il se dégage de ces mutations ce phénomène de désindustrialisation qu'illustrent au mieux ces vieilles régions industrielles où les usines ferment et où le sous-emploi devient chronique. Longtemps considérée comme une évolution normale, voire comme le signe d'un développement supérieur, la désindustrialisation apparaît aujourd'hui comme un frein à la croissance et une cause de chômage.

Depuis 1975, le tissu économique de la plupart des pays industrialisés a été ébranlé par de véritables ruptures industrielles dont les plus importantes se situent dans le textile, la construction navale et évidemment dans la sidérurgie.

Entre 1970 et 1981 la répartition mondiale des activités sidérurgiques s'est profondément modifiée. Le Japon dont les capacités de production s'étaient multipliées par sept pendant les années soixante a maintenu sa part dans la production mondiale autour de 15%, tandis que la Communauté européenne a regressé de 23 à 18%. En dix ans les nouveaux producteurs, parmi lesquels les pays en développement et les pays nouvellement industrialisés, ont augmenté leur part dans la production mondiale d'acier de 14 à 23%. Ces quelques chiffres montrent comment l'industrie sidérurgique est directement et profondément affectée par la nouvelle géographie industrielle du monde.

L'emploi sidérurgique dans la Communauté a baissé de 30% entre 1974 et 1981 et les perspectives de la demande d'acier ne permettent pas de miser sur une relance massive de la production, puisqu'elle n'a progressé ces dernières années que de 0,7% au niveau mondial et qu'elle a regressé de 15% dans la Communauté. Je sais bien que l'économie mondiale se trouvait jusqu'à présent en récession, mais il serait tout à fait irréaliste de croire qu'un retour à la croissance plus forte et plus stable résoudrait en même temps les difficultés structurelles de la sidérurgie européenne.

La croissance des économies avancées nécessite de moins en moins d'acier alors que les grands consommateurs d'acier, les pays en développement, sont entretemps devenus des producteurs souvent très performants. Si donc la solution aux problèmes de cette industrie ne peut être apportée par la relance de la demande, elle réside nécessairement dans une action continue et efficace sur l'offre, c'est-à-dire sur nos structures industrielles.

Trop longtemps des prévisions peu réalistes ainsi que des considérations sociales légitimes mais trop inspirées par le court terme ont entraîné dans nos pays des politiques visant essentiellement le maintien d'unités de production vieillies et condamnées par les nouvelles conditions du marché. Il s'est développé ainsi une véritable course aux subventions et aux aides publiques

qui en fin de compte a aggravé les difficultés et les distorsions puisqu'elle n'a pas seulement échoué dans sa tentative pour sauver à moyen terme les emplois menacés, mais elle a de surcroît, détérioré les perspectives de restructuration et de redressement de l'industrie sidérurgique européenne.

Je suis tout à fait convaincue que la sidérurgie européenne a une chance de survie, car l'Europe ne peut renoncer à produire de l'acier ni se créer ainsi une dépendance supplémentaire au prix de la perte de quelque centaines de milliers d'emplois. Mais il est également vrai que nous ne pourrions produire de l'acier pléthorique non compétitif et infiniment subventionné.

Le problème des surcapacités importantes qui dans la Communauté sont de l'ordre de 30 millions de tonnes, résulte pour une part de ces politiques d'intervention publique. Les conditions de compétitivité et de rentabilité ont été largement faussées et nous voyons aujourd'hui un Etat tirer argument de ces pratiques pour attaquer les récentes décisions de la Commission.

Il est tout à fait nécessaire que globalement les objectifs fixés par la Commission en matière d'aides et de capacités soient atteints si nous voulons véritablement assainir et redresser le secteur. La répartition des sacrifices, c'est-à-dire la fermeture d'installations, est un problème complexe et délicat sur lequel je reviendrai plus loin.

Les difficultés de la sidérurgie luxembourgeoise – largement exportatrice – s'inscrivent dans ce contexte international et il est fondamental de prendre en compte tous ces éléments dans la mise en oeuvre de notre politique de restructuration.

Durant les neuf ans au cours desquels notre principale industrie s'est maintenant trouvée confrontée à des difficultés grandissantes, l'économie luxembourgeoise a été marquée par ce qui à première vue s'avère être un paradoxe.

Il est oiseux de souligner que dans aucun pays industrialisé la sidérurgie n'occupe une place aussi importante que dans notre économie. Elle fournit toujours près de 50% de la production industrielle et 15% de notre PIB. Dépendant presque exclusivement des exportations sur un marché européen fortement régressif et âprement concurrencé, notre production sidérurgique a baissé davantage que la moyenne de la Communauté. Malgré ces deux faiblesses redoutables, notre sidérurgie a comparativement bien résisté durant ces neuf années de crise, profitant de structures industrielles et financières saines et l'économie luxembourgeoise a continué à enregistrer des performances appréciables sur le plan non seulement de l'emploi, mais encore du niveau de vie. Et pourtant, la production d'acier en 1982 est de plus de 45% inférieure à son niveau de 1974, dernière année de haute conjoncture sidérurgique. Cette même baisse n'est que de 29% pour la production de la Communauté.

Pour la même période l'emploi sidérurgique a baissé de plus de 47%. Plus de 10.000 emplois ont disparu dans la sidérurgie et cela sans recours aux licenciements.

La chute importante de la production sidérurgique a en plus coïncidé avec un renversement des termes de l'échange. La facture pétrolière du Luxembourg,

comme celle des autres pays importateurs de pétrole, a été multipliée par huit en dix ans et cela au même moment que nos exportations de produits sidérurgiques ont fortement baissé. Ces deux faits expliquent que notre balance commerciale, généralement en équilibre, voire même excédentaire, connaît depuis 1975 un déficit constant et croissant.

Ce déficit qui a dépassé en 1981 vingt milliards de francs, soit près de 14% de notre PIB, illustre la portée du phénomène de désindustrialisation. Des courants aussi incisifs ont marqué le marché de l'emploi. A la suite de la régression massive et rapide de l'emploi sidérurgique, le secteur industriel occupe aujourd'hui moins de 40% de notre population active.

Ces quelques données montrent quel a été l'impact direct de la crise sidérurgique sur l'économie luxembourgeoise. Mais si l'ampleur et la durée de cette crise ont effectivement ébranlé certains équilibres traditionnels de notre économie, ses répercussions ont au même moment été largement atténuées par un vaste remodelage de nos structures de production, processus qui se poursuit aujourd'hui. C'est d'ailleurs cette restructuration de notre économie qui explique pour une large part l'apparent paradoxe évoqué tout à l'heure.

Si l'économie luxembourgeoise a pu faire face à une crise aussi longue que profonde, c'est d'abord parce qu'elle a connu une véritable « explosion » des activités tertiaires. La part des services marchands dans le total de la valeur ajoutée est passée entre 1970 et 1980 de 41,6% à 63,7%; la croissance économique a été générée pour près de 80% par ces activités qui ont créé plus de 1700 emplois par an, compensant ainsi à peu près les pertes d'emplois dans la sidérurgie. A côté de cette contribution précieuse au maintien de l'emploi, le développement du tertiaire qui n'englobe pas seulement les banques, mais toute une gamme d'activités comme les assurances, les communications, le commerce... a également permis pour une très large part la sauvegarde du niveau de vie de toute la population. Sans la croissance du secteur tertiaire, créateur de revenus importants pour notre collectivité, il faut se demander si le modèle social de la restructuration sidérurgique pour lequel nous avons opté dès le début de la crise, aurait été réalisable compte tenu de la durée et de l'ampleur de celle-ci. Les finances publiques ont pu relativement bien résister au choc sidérurgique parce que l'économie avait développé de nouvelles ressources. Il s'agit donc là d'une première explication du paradoxe.

Ainsi, nous pourrions être tentés de conclure que l'économie luxembourgeoise a réussi à se restructurer « en douce », passant du stade d'une économie largement « mono-industrielle » à celui d'une économie de services. Si cette évolution a été en effet très positive, elle ne doit en aucun cas faire oublier que la crise sidérurgique pose néanmoins des problèmes sur le plan de l'équilibre tant structurel que régional.

Le développement du secteur tertiaire doit sans aucun doute être encouragé et activement soutenu, mais nous ne pouvons ignorer ni sa précarité potentielle ni le fait que le rythme de l'expansion passée pourra difficilement être maintenu. Nous constatons doré et déjà ce phénomène dans l'évolution de la place financière où l'expansion fulgurante des années soixante-dix

a fait place à une croissance régulière, mais plus modérée. Après la période du décollage ou de l'explosion, nous avons atteint une vitesse de croisière dans le développement qu'il s'agit par ailleurs de consolider par les innovations nécessaires. En effet notre secteur tertiaire n'est pas un secteur protégé, il est bien au contraire exposé à une concurrence internationale dont les contraintes de productivité et d'innovation n'autorisent aucun répit.

Si une certaine redistribution entre industrie et services correspond donc à une évolution quasi naturelle des économies développées, il est tout à fait clair qu'une industrie performante et compétitive reste un pilier nécessaire à la croissance.

Aujourd'hui la réussite de l'économie japonaise suscite une admiration unanime. Or, les succès économiques du Japon et sa bonne tenue dans la crise résultent d'abord de la solidité et de la compétitivité de son industrie.

La crise actuelle a certainement de multiples causes et explications, mais elle correspond sans doute avant tout à une profonde mutation industrielle. Les solutions à nos difficultés actuelles résident donc dans la rénovation industrielle. Dans l'avenir l'industrie demeurera le moteur des transformations structurelles affectant modes de consommation et modes de production. Le développement du secteur tertiaire devra prendre appui sur une industrie rentable et dynamique sans laquelle il n'y aura pas de retour à une croissance plus forte et plus stable.

Dans cette perspective, nous nous trouvons actuellement dans une période de transition aux enjeux d'une importance capitale pour notre avenir économique et social. Nous sommes astreints à des choix difficiles, voire déchirants. En effet, il ne s'agit pas seulement de choisir entre conservation de structures anciennes et création d'activités nouvelles, mais encore entre l'emploi aujourd'hui et celui de demain. Ce qui plus est ces choix doivent être effectués dans l'environnement difficile d'une économie en récession et dans un contexte de ressources financières rares. Il serait fatal de croire que l'avenir sera à l'image du passé, que les activités qui, hier, nous ont procuré la prospérité seraient en mesure de le faire demain.

L'enjeu de la restructuration de notre sidérurgie se situe à ce niveau. Sa modernisation est pour nous une nécessité vitale mais encore faut-il savoir qu'elle n'est qu'un volet d'une politique plus vaste dont le but est de créer un nouvel équilibre structurel dans l'économie luxembourgeoise.

Dans ce vaste réaménagement de notre tissu industriel, une activité sidérurgique compétitive et rentable continuera à occuper une place importante mais, par la force des choses, son poids relatif ne sera plus le même que par le passé. La modernisation de notre sidérurgie devra pour cette raison, davantage s'inscrire dans le contexte global de la restructuration de notre économie et notamment de la diversification industrielle. Ceci est d'ailleurs tout à fait conforme à l'esprit du premier accord sidérurgique de 1979 ainsi que des accords suivants.

Les questions qui surgissent sont à l'évidence: «Quelle sidérurgie voulons-nous pour l'avenir? Quelles seront nos capacités de production? Quel sera son emploi?»

La scène sidérurgique communautaire est actuellement en mouvement. Nous vivons en régime de crise manifeste. Les premières décisions de la Commission à Bruxelles sont intervenues; elles visent à obtenir cette importante réduction de capacités sans laquelle un redressement du secteur et un retour à des conditions de marché plus normales sont impossibles.

Nous assistons en même temps à une tentative de regroupement des différentes sidérurgies nationales. En Allemagne fédérale les propositions du fameux rapport des modérateurs sont connues. D'autres sidérurgies, souvent nationalisées, sont tentées par des rapprochements, des coopérations, voire des fusions. Notre sidérurgie qui se trouve déjà engagée dans des relations transnationales devra-t-elle rester à l'écart de cette réorganisation de la sidérurgie européenne? Le pourra-t-elle?

Un aspect essentiel pour nous est que la restructuration de la sidérurgie européenne s'effectue dans l'ordre et dans le cadre communautaire. Un échec de la politique communautaire signifierait un effondrement du marché sidérurgique avec comme conséquence une renationalisation de ce marché. Ceci serait évidemment fatal pour la sidérurgie luxembourgeoise pour laquelle un marché européen ouvert est indispensable. Notre attitude à l'égard de la politique communautaire doit donc nécessairement s'inspirer de cette considération.

Les orientations de la restructuration sidérurgique luxembourgeoise ont été définies dans les accords successifs, élaborés dans un large consensus. Si un certain nombre d'objectifs, en matière de capacités, d'investissements et d'emplois ont été révisés au fil des années c'est bien parce que l'environnement économique évoluait. J'ai déjà évoqué les perspectives du marché sidérurgique, facteur important parmi tous. Il faut également mentionner la dégradation de la situation financière de notre industrie qui a sérieusement restreint la marge d'autofinancement et représente désormais une contrainte essentielle. Assurer la survie de notre sidérurgie, c'est d'abord consolider et redresser sa situation financière. Il s'agit là d'une priorité dont la loi du 1er juillet 1983 tient largement compte.

Reste alors le problème des investissements qui détermine évidemment aussi bien l'emploi que la capacité de production futurs. Le Rapport Gandois a présenté à ce sujet des propositions qui ont inspiré la plupart des grandes options du dernier accord et qui sont également compatibles avec les décisions de Bruxelles. Nous partons désormais d'une production annuelle de 3,1 millions de tonnes de produits finis en moyenne et de 3,7 millions de tonnes en pointe et nous avons tout intérêt à atteindre une utilisation optimale de nos capacités, car les frais fixes sont élevés.

Une politique d'investissement tous azimuts n'est plus possible à partir du moment où les ressources, c'est-à-dire les moyens financiers que l'entreprise et l'Etat ont à leur disposition, deviennent plus rares. Investir aujourd'hui c'est escompter un «pay back» pour demain. Il faut donc opérer des choix, d'autant plus que

les sidérurgies européennes tendent à se regrouper et à se spécialiser. Investir c'est également préparer un retour à une rentabilité propre en relevant la productivité et la qualité. A ce niveau les contraintes commerciales et financières ne peuvent pas être ignorées.

Je n'hésite pas à dire que tout franc qui va à la sidérurgie est forcément un franc de moins pour des activités nouvelles, de haute technologie, qui doivent créer les emplois nouveaux. Si ce franc ne permet pas d'améliorer la compétitivité de la sidérurgie et d'assurer sa vitalité propre, il s'agit d'un investissement erroné. Ces paroles peuvent paraître dures, elles reflètent toutefois la triste mais stricte réalité économique. Notre économie entrerait dans un véritable processus de déclin et d'appauvrissement si nous décidions de financer à la longue des emplois peu productifs dans des unités de production incapables d'atteindre un niveau de rentabilité propre. Alors que nous exportons plus de 90 % de notre production, il serait contraire à l'intérêt de notre économie, de l'emploi, des finances publiques et du niveau de vie, de se résigner à exporter à longue échéance de l'acier subventionné. Voilà pourquoi il est nécessaire d'aboutir dans les semaines et les mois prochains à des résultats concrets et cohérents, conciliant au mieux l'objectif d'une sidérurgie compétitive et rentable dans un proche avenir avec les moyens dont l'entreprise et la collectivité disposent.

Dans cette optique les capacités de production représentent certes un enjeu important, car une sidérurgie compétitive doit nécessairement atteindre un certain niveau de production. Et nous avons également à de nombreuses reprises insisté sur les sacrifices que nous avons effectués avant 1980, à un moment où la plupart de nos partenaires continuaient à créer les surcapacités qui posent problème aujourd'hui.

Mais raisonner uniquement en termes de capacités de production n'est pas contribuer positivement à la restructuration d'une industrie dont l'emploi et la rentabilité sont conditionnés non seulement par les tonnages *effectivement* produits mais encore vendus.

La restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise ne peut réussir que si nous effectuons les choix qui ne compromettent pas les chances des autres secteurs de notre économie et qui permettent l'adaptation profonde de notre système productif.

Sur ce plan la crise sidérurgique a finalement ouvert des perspectives nouvelles. Si d'une part elle a causé une diminution de l'importance relative de l'industrie dans notre économie, elle a également entraîné celle-ci dans un véritable processus de renouvellement qui vise à établir un équilibre structurel et régional différent de celui du passé.

La nouvelle politique de développement industriel, mise en oeuvre dès les débuts de la crise sidérurgique, est une réponse positive, voire offensive, au phénomène de désindustrialisation qui menaçait notre pays et plus particulièrement le bassin sidérurgique.

Les zones industrielles qui y ont été créées visent ainsi à implanter de nouvelles activités et à créer des emplois industriels afin de compenser ceux qui disparaissent dans les différentes usines sidérurgiques.

Sur les 54 entreprises implantées au Luxembourg entre 1976 et 1983, et qui représentent un investissement total de plus de 20 milliards de francs, vingt-neuf l'ont été dans la région sidérurgique du pays. Sur les quelques 4400 emplois nouveaux prévus par ces nouvelles entreprises, plus de 3000 ont effectivement été créés à la date d'aujourd'hui, dont plus de 1700 dans le sud du pays où la création de près de 1300 emplois supplémentaires est encore prévue dans un proche avenir. Ces chiffres ne visent que les emplois industriels créés par des activités manufacturières nouvelles. Ces nouvelles industries fournissent non seulement un nombre d'emplois appréciable en cette période de crise économique et de compétition internationale exacerbée, aussi en termes d'investissements elles contribuent également à modifier en profondeur la physionomie industrielle de notre pays. En moins de huit ans, l'industrie luxembourgeoise s'est considérablement enrichie, même si les brèches qu'a ouvertes la crise sidérurgique dans notre production industrielle ne sont pas encore entièrement fermées. La revitalisation de notre industrie doit déboucher à moyen terme sur une économie qualitativement plus performante, car la plupart de ces activités se concentrent sur des productions à haute valeur ajoutée. Notre politique de développement industriel s'oriente d'ailleurs de plus en plus vers ce type d'activités. La compétitivité de notre économie devra reposer essentiellement sur les productions nouvelles incorporant un degré élevé de savoir-faire technologique et scientifique. C'est là un des moyens les plus sûrs de garantir le niveau de vie et le progrès social.

La diversification de notre palette industrielle doit relancer la croissance économique, tout en permettant à l'économie luxembourgeoise de mieux faire face à la crise économique et d'éviter ainsi dans l'avenir le chômage structurel.

La distribution sectorielle des nouveaux investissements montre que, d'une part nous avons renforcé certains secteurs déjà implantés au Luxembourg, comme la chimie, la mécanique ou la transformation des métaux, cette dernière contribuant d'ailleurs à la modernisation sidérurgique; d'autre part, nous avons également réussi la percée dans des activités nouvelles, comme les produits non-métalliques et surtout l'électronique.

C'est précisément dans ce dernier secteur, communément considéré comme un des secteurs d'avenir, que nous entreprenons des efforts particuliers pour encourager de nouveaux investissements.

Notre objectif est la création d'un tissu industriel où, à côté d'une sidérurgie restructurée et compétitive se développent de petites et moyennes entreprises performantes. C'est pourquoi nous encourageons les entreprises industrielles, artisanales existantes à investir dans des procédés de production et dans des produits nouveaux. A cette fin nous avons lancé à côté des mécanismes d'aides traditionnels un véritable programme d'encouragement à l'innovation.

Mais la restructuration en profondeur d'une économie n'est pas un processus plus ou moins automatique enclenché par la puissance publique et qui se limite à attirer et à aider des investisseurs pour ensuite transférer des ressources. Une telle entreprise ne peut réussir

véritablement que si elle engage toute la société, si elle réussit à changer les mentalités et à dépasser les résistances, permettant ainsi de surmonter le conservatisme des vieilles sociétés industrielles figées dans la peur devant la nouveauté et l'innovation.

Nous constatons aujourd'hui que malgré des efforts considérables en matière de création d'emplois, il est relativement difficile d'assurer une réelle mobilité des travailleurs voire de l'accélérer, pour permettre aux travailleurs de secteurs en déclin de se reconverter dans les secteurs d'avenir. Cela n'est ni surprenant, ni condamnable, de prime abord. Plusieurs facteurs expliquent en effet ces rigidités: structures de salaires, qualifications mal adaptées, habitudes familiales.

Ce qui serait condamnable serait de s'enfermer dans ces rigidités. Il convient donc de les surmonter en encourageant encore davantage le recyclage des travailleurs et surtout en préparant mieux les jeunes à la vie active. Ainsi, les formations doivent-elles être continuellement adaptées aux qualifications requises pour les nouveaux emplois et les nouvelles technologies, notamment informatiques, incorporées dans les programmes.

Il faut se demander si la crise sidérurgique n'a pas contribué à créer une sorte de méfiance à l'égard de la

vocation industrielle et si la ferme conviction de trouver «l'emploi pour la vie» ne détourne pas de nombreux jeunes des activités industrielles nouvelles dans lesquelles ils estiment le facteur risque trop élevé. Trop souvent les immenses possibilités de création et d'innovation que le nouveau monde technologique offre, effraient plus qu'elles ne mobilisent. C'est ici que le changement de mentalité doit intervenir si nous voulons répondre au défi des nouvelles sociétés industrielles.

Car la maîtrise de nos difficultés actuelles exige que les nouvelles énergies créatives et innovatrices se libèrent et se développent. Le goût du risque et la passion de la nouveauté qui paraissaient superflus voir même dangereux durant les années de forte croissance, ont été dans une large mesure remplacés par un désir de protection et de sécurité excessif.

Construire l'économie de demain, rendre à une industrie renouvelée sa dynamique dépasse quelque peu le cadre d'une simple politique économique, mais s'inscrit davantage dans un véritable projet de société.

En ce sens la crise peut devenir pour nos sociétés industrielles une nouvelle chance à saisir.

Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, à la tribune de la Conférence Générale de l'Unesco à Paris

Lors de la 22e Conférence Générale de l'Unesco qui s'est tenue du 25 octobre au 29 novembre 1983 à Paris, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale a prononcé un discours dans lequel il a notamment évoqué les problèmes de la démocratie et du développement, de l'éducation des droits de l'homme et de l'éducation et du développement culturel des migrants. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection. Votre compétence professionnelle et vos qualités humaines constituent un gage de succès pour notre Conférence.

Mes félicitations, et ma gratitude, s'adressent aussi à Monsieur Amadou-Mahtar M'BOW, Directeur Général de l'UNESCO, qui, ensemble avec toute son équipe, nous présente des dossiers bien structurés et pertinents, qui nous permettront de focaliser nos discussions sur les défis essentiels qui sont posés à notre Organisation et sur les moyens et méthodes les plus appropriés pour y faire face.

Dans un monde comme le nôtre, marqué principalement par le scandale de la faim, par des inégalités criantes entre pays riches et pays pauvres, par l'absurdité de la course aux armements, par une crise générale et profonde non seulement de nos systèmes socio-économiques et de nos institutions politiques, mais aussi, et peut-être surtout, par une crise des valeurs

constitutives de nos sociétés, dans un tel monde, l'action d'une organisation internationale telle que l'UNESCO devient de plus en plus irremplaçable.

Malheureusement, les moyens financiers dont nous disposons restent limités. Et, ne nous le cachons pas, il est difficile de faire accepter à nos opinions publiques nationales des taux de progression trop importants du budget de l'UNESCO si, au niveau national, la progression réelle des budgets est faible, voire inexistante.

Nous devons donc faire des choix aussi claires que possible et, plutôt que de faire du saupoudrage, limiter notre action à ce qui est vraiment essentiel.

Le 22 C5, tel qu'il nous est proposé par le Directeur Général, me semble correspondre très largement à cette préoccupation, même si je regrette quelque peu que la dimension culturelle du développement, qui devrait constituer l'axe essentiel de toute l'action de l'UNESCO, n'imprègne pas encore l'ensemble des secteurs d'activités de l'Organisation. D'autre part, la délégation du Luxembourg aurait voulu que les moyens budgétaires consacrés à la culture, à la communication et à la recherche scientifique soient plus importants.

Monsieur le Président,

Dans le temps qui m'est imparti, il m'est évidemment impossible de prendre position sur tous les points qui ont retenu l'attention de ma délégation. Avec votre permission, je me limiterai à 3 points que je vais essayer d'esquisser brièvement.

– Mon premier point pourrait s'intituler: démocratie et développement – même combat.

Je constate que l'Europe n'a jamais (ou très rarement) pensé en termes de finalités du développement son propre destin et sa politique. Si nous parlions de développement harmonieux, intégré, auto-centré, endogène, autosuffisant, c'est en pensant aux autres, à ceux qui sont «en développement». Aujourd'hui, la crise économique d'une part, le nouveau réaménagement géo-politique du monde d'autre part, nous obligent, nous Européens, à formuler des objectifs de développement pour nous-mêmes. C'est ici que démocratie et développement deviennent deux axes d'une même réalité. C'est ici que les dimensions sociale, économique et culturelle deviennent les éléments essentiels de la citoyenneté civile et politique.

La tâche primordiale pour une citoyenneté responsable et aussi autonome que possible passe, à mes yeux, par la culturalisation de la science et de la technique: seule une culture qui domine et comprend les moyens techniques peut aider les hommes et les femmes à redevenir sujets dans le processus de l'évolution sociale et politique – sujets, à la limite, de l'histoire.

D'autre part, dans une société de plus en plus dominée par l'Etat, une nouvelle citoyenneté est, au premier chef, une affirmation des forces propres à la société. Tout groupe qui se constitue et qui essaie de faire une percée (autour d'une cause, d'un événement, et au niveau du possible, du saisissable et de l'immédiat), tout groupe, fût-il marginalisé, est une «respiration» de la société, une affirmation de sa propre existence en tant que telle.

Aujourd'hui, le vrai pouvoir n'est pas celui qui correspond à la gestion routinière et quotidienne des affaires, mais celui qui concerne les décisions de nature stratégique: le vrai pouvoir doit donc être politique et culturel.

Aujourd'hui, la citoyenneté, capable de nous faire assumer nos devoirs et de nous faire lutter pour nos droits, ne saurait se limiter au cadre national. Elle doit s'étendre à l'espace mondial, où nourriture, santé, éducation, culture, science et communication ne sont pas vécues en termes de défense des uns à l'égard des autres, mais en termes d'engagements solidaires. Les références nouvelles que la technique, soit dans le processus d'industrialisation, soit dans la société programmée, apporte à la démocratie, sont d'une telle complexité que seule l'interpénétration des savoirs et l'articulation des moyens d'exécution à une échelle autre que nationale peuvent y répondre de façon adéquate. C'est dans cette revitalisation de la démocratie que l'UNESCO a un rôle important à jouer.

D'autre part, une démocratie pleine s'accommode mal avec les concepts de développement (ou de gestion politique) envisagés uniquement dans l'optique de la croissance économique. Le binôme démocratie/développement n'est pas harmonisable tant que le développement est entendu comme simple croissance matérielle. Là aussi, il appartient à l'UNESCO, suite notamment à la Déclaration de Mexico, d'aider à changer de cap et à chercher de nouveaux modèles opérationnels de développement. Les valeurs culturelles doivent devenir la matrice d'une pratique démocratique.

– Mon deuxième point concerne l'éducation pour la compréhension internationale et l'éducation des droits de l'homme.

L'esprit, dans lequel l'UNESCO entreprend l'ensemble de ses démarches, est caractérisé par la quête constante de ce qui favorise la liberté et la dignité de chaque individu, par l'affirmation de l'identité collective de chaque nation, par un développement synonyme d'épanouissement créateur de toutes les facultés humaines et de toutes les branches de l'activité sociale, par la construction d'un monde où règnent la justice, la solidarité et le progrès pour tous.

Il va cependant de soi que, dans le cadre de la mission qu'elle assume à tous les niveaux d'intervention qui sont les siens, l'UNESCO a une responsabilité particulière, spécifique, en matière d'éducation – pour surmonter l'incompréhension qui existe encore entre les peuples et lui substituer une meilleure connaissance et une plus juste appréciation réciproques.

La conférence intergouvernementale d'avril 1983 sur ce sujet a fait apparaître clairement, à travers des approches très diverses, la nécessité de tenir compte, dans l'éducation à la compréhension internationale, des spécificités culturelles de chaque pays, de ses traditions pédagogiques propres, ainsi que de sa situation présente et d'en faire une expérience vécue, concrète.

Elle a rappelé aussi que la démocratie et les droits de l'homme commencent dans l'éducation elle-même.

En ce qui concerne plus précisément l'éducation en matière des droits de l'homme, je regrette un peu que l'UNESCO tende à donner dans ce domaine plus d'importance à la réflexion, à l'étude et à la recherche, qu'à des actions concrètes.

Voilà pourquoi j'aimerais beaucoup voir l'UNESCO entreprendre un programme de propagation active des standards internationaux existants en matière des droits de l'homme, et un programme d'information sur les mécanismes de réalisation de ceux-ci.

D'autre part, le gouvernement luxembourgeois appelle de ses vœux la création d'une instance internationale, ayant comme but de coordonner tous les efforts dans le domaine de l'éducation des droits de l'homme et d'échanger les informations sur les cours qui existent déjà dans ce domaine à tous les niveaux.

Ces deux propositions ne sont pas nouvelles: elles figurent déjà dans le plan septennal pour le développement de l'éducation en matière des droits de l'homme.

Mon regret c'est de ne pas les retrouver dans le 22C5 et de voir que les moyens budgétaires prévus restent inadéquats aux objectifs que l'UNESCO s'est elle-même fixés dans ce domaine.

– Mon 3e et dernier point concerne l'éducation et le développement culturel des migrants.

Si l'on veut établir un bilan pragmatique dans le champ du développement éducatif et culturel des migrants, il importe, je pense, de distinguer aussi clairement que possible trois catégories majeures de réalités: ce sur quoi il y a unanimité d'abord, ce qui demeure problématique ensuite, ce qui pourrait être entrepris enfin.

* En ce qui concerne les caractéristiques communes admises partout et par tous: les migrations consti-

tuent un phénomène structurel dans nombre de nos sociétés. Si la dimension multiculturelle caractérise donc désormais nos sociétés, le trait majeur est celui de la diversité. En conséquence: s'orienter vers une uniformisation des modes d'action aboutirait inévitablement à une normalisation qui conduirait nécessairement à un échec. Il s'agit donc de viser des solutions démultipliées et souples, adaptables, capables de «coller» aux diversités du terrain.

Mais il y a aussi un certain nombre d'identités, telles que déracinement, handicaps socio-économiques, tendance à la ghettoïsation, résurgences xénophobes, etc.

Le choix interculturel qu'a fait notre pays prend précisément en compte cette double dimension dialectique d'identité et de diversité. Ce choix interculturel se définit selon trois lignes de force:

- a. toutes nos sociétés sont actuellement multiculturelles, qu'on le veuille ou non. Et cela ne tient d'ailleurs pas seulement à la présence de migrations en leur sein;
- b. les pratiques et valeurs culturelles dont est porteuse une société, à la fois cohérentes entre elles et tissées de contradictions, toujours ont droit à la dignité et à l'expression;
- c. comme, dans leur diversité même, elles constituent une richesse et non pas un affaiblissement, il importe de les mettre en rapport l'une avec l'autre, de les interféconder, d'instaurer entre elles communication et ouverture.

D'où l'importance de ne pas amputer l'une ou l'autre dimension, d'où l'importance des connexions, des articulations, des inter-relations, des dépendances mutuelles, des zones frontalières. C'est en explorant systématiquement et de manière élective ces territoires mitoyens où s'opèrent les articulations entre les diverses dimensions de la réalité migratoire que nous donnerons une chance meilleure de découvrir le véritable visage complexe de cette réalité. Tout véritable progrès dans le secteur du développement éducatif et culturel des migrants passe par une lutte contre le morcellement, la parcellisation, contre l'opacité des frontières bureaucratiques.

Par ailleurs, on constate, surtout à travers la deuxième génération, la profondeur de l'influence exercée dans tous les domaines par la relation aux valeurs. C'est bien d'identité culturelle, donc aussi

d'identité personnelle qu'il s'agit. Les jeunes de la 2e génération se trouvent dans une zone de conflits culturels: ils ne savent plus où se situer, où sont leurs références, déchirés entre deux appartenances, entre deux systèmes de valeurs.

Enfin, la migration est un phénomène social total, au sens où l'entend Marcel Mauss. En particulier, s'agissant de développement éducatif et culturel, il est nécessaire de ne pas perdre de vue que cette dimension reste étroitement en relation de détermination avec les réalités économiques et politiques qui définissent la situation des migrants: logement, conditions d'insertion dans la cité et dans le tissu juridique, droits et obligations politiques, état des relations Nord-Sud, crise économique mondiale.

- * En ce qui concerne les questions qui restent ouvertes, il y a surtout l'enseignement des langues et cultures d'origine (même si nous avons réussi, au niveau de la Communauté Européenne, à nous mettre d'accord sur une directive en ce domaine); il y a la question du développement éducatif et culturel des femmes migrantes, il y a les problèmes de retour; il y a enfin le problème des méthodologies.

Ces questions ne sont sans doute pas encore susceptibles d'obtenir un consensus au niveau international. Il s'agit donc de les approfondir, par des études, mais aussi par des expériences-pilotes.

- * En ce qui concerne les esquisses de propositions d'actions: je pense que c'est au niveau des actions génériques et transversales que l'UNESCO doit jouer son rôle: enseignement des droits de l'homme, prise en compte, dans les politiques gouvernementales, des valeurs et représentations des migrants et approche interculturelle systématique. J'estime que l'UNESCO, tout comme le Conseil de l'Europe, se trouvent sur la bonne voie en ce domaine.

Voilà, Monsieur le Président, quelques observations que ma délégation souhaitait faire au niveau de ce débat général.

C'est en favorisant la coopération mondiale, mais aussi régionale et inter-régionale, c'est en mettant en place des structures et méthodes de travail souples et efficaces, fonctionnant essentiellement sur la base de réseaux en interaction, que l'UNESCO pourra faire face aux défis qui lui sont posés dans les domaines dont je viens de parler.

Je vous remercie.

La journée de Commémoration nationale à Luxembourg

Le 9 octobre 1983 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en langue française et en langue luxembourgeoise.

Proclamation du Gouvernement

La Journée de Commémoration Nationale engage tous nos concitoyens à garder vif le souvenir de la résistance du peuple luxembourgeois face à l'opresseur pendant la tourmente de la deuxième guerre mondiale.

Le prix du combat pour la justice, la liberté et l'indépendance a été durement payé par tant de sacrifices en vies humaines et de souffrances physiques et morales. Aux générations montantes l'immense élan de solidarité qu'animait notre population dans l'épreuve, illustre, au-delà de notre identité nationale, la capacité de maîtriser notre destin commun.

Le Gouvernement, en communion avec le pays, honore en ce jour la mémoire des victimes de la guerre et renouvelle toute sa reconnaissance aux héros de la résistance morts pour la patrie devant lesquels il s'incline respectueusement.

Luxembourg, le 8 octobre 1983

Les Membres du Gouvernement,

Pierre WERNER	Fernand BODEN
Colette FLESCHE	Jean SPAUTZ
Emile KRIEPS	Ernest MUHLEN
Josy BARTHEL	Paul HELMINGER
Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
René KONEN	

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par le vicaire général Mathias Schiltz en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, et de fortes délégations d'associations patriotiques et d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance et des enrôlés de force.

L'encadrement musical était assuré par la maîtrise de la Cathédrale sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux une cérémonie s'est déroulée devant le Monument de la Solidarité Luxembourgeoise en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que des membres du Corps diplomatique, des Corps constitués, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et portedrapeaux des associations des Anciens Combattants,

Proclamioun vun der Regéierong

Den nationalen Erënnerongsdag soll bei alle Lëtzebuurger d'Undenke fir d'Resistenz vun eisem Vollek géint den Ennerdrécker am zweete Weltkrich waakreg halen.

De Präis fir d'Gerechtegkeet, d'Fräiheet an d'Onofhängegkeet gouf batter mat dem Affer vu Menscheliewen, mat kierperlechem a moraleschem Leed bezuelt. Fir eis jonk Generatioune soll deen immense Schwonk vu Solidaritéit aus deer schwéierer Zäit e Virbild bleiwen, dat, iwer eis national Identitéit eraus, weist, wéi mir Hand an Hand ëmstand sin eis Problemer meeschter ze gin.

Mat dem ganze Land zesummen éiert d'Regéierong op haut d'Erënnerong un eis Krichsaffer; mir ënnersträiche mat déiwem Respekt onse Merci fir all déi, déi an der Resistenz hirt Liewe fir d'Heemecht gin hun.

Lëtzebuerg, den 8. Oktober 1983

d'Membre von der Regéierong,

Pierre WERNER	Fernand BODEN
Colette FLESCHE	Jean SPAUTZ
Emile KRIEPS	Ernest MUHLEN
Josy BARTHEL	Paul HELMINGER
Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
René KONEN	

des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, passa en revue la garde d'honneur avant de déposer une couronne de fleurs au pied du monument et de ranimer la flamme du souvenir. Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Pierre Werner, pénétra ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or. Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir, à la place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et Madame Lydie Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée à Luxembourg par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame. Après la bénédiction de la tombe des victimes du camp de concentration de Hinzert par le Chanoine Mathias Schiltz, vicaire général, des fleurs y furent déposées par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Lydie Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg et par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des Associations patriotiques.

La Réunion du Comité de Ministres du Benelux à Luxembourg

Le 17 octobre 1983 s'est réuni à Luxembourg le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux sous la présidence de Madame C. FLESCHE, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg. Le Grand-Duché était aussi représenté par Monsieur E. MUHLEN, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture. La Belgique était représentée par Monsieur L. TINDEMANS, Ministre des Relations extérieures. La délégation néerlandaise était composée de Monsieur H. van den BROEK, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur F. BOLKESTEIN, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques et Monsieur H.E. KONING, Secrétaire d'Etat aux Finances.

Le Comité de Ministres a consacré un examen approfondi à l'exécution des décisions de la réunion des Chefs de Gouvernement et des Ministres des Affaires étrangères du 10 novembre 1982, qui prévoyaient notamment que les progrès réalisés au sein de l'Union économique Benelux seront évalués régulièrement et que l'efficacité de la coopération à ce niveau sera appréciée. Le Comité se félicite du fait que l'impulsion politique imprimée par cette conférence au sommet a déjà donné lieu à des résultats importants. C'est ainsi que des progrès considérables ont été enregistrés dans plusieurs domaines au cours de l'année écoulée. Désireux de poursuivre ce nouvel élan, le Comité a pris ce jour quelques décisions qui contribuent à éliminer certains problèmes aux frontières, à renforcer la coordination des politiques sociales, économiques et financières, à faciliter la coopération transfrontalière et à intensifier les actions communes vers l'extérieur.

En ce qui concerne les *problèmes aux frontières*, le Comité a arrêté ce jour une décision instaurant, à compter du 1er juillet 1984, le «document unique» Benelux concernant l'observation du trafic commercial intra-Benelux. Ce document remplacera les documents existant encore à l'heure actuelle dans le commerce intra-Benelux, notamment dans le domaine des impôts indirects (TVA), de la statistique et du contrôle du change belgo-luxembourgeois. Ce document unique, dénommé Relevé Benelux 50, qui sera remis au bureau frontière du pays d'importation, se substitue non seulement aux formalités actuelles aux frontières intérieures, mais encore supprime les formalités qui sont actuellement encore accomplies à l'intérieur du pays. Il en résulte une simplification considérable du trafic commercial intra-Benelux. De plus, il est à prévoir que cette initiative Benelux aura un effet favorable sur les activités de la CE dont l'objectif consiste à simplifier les formalités pour le trafic intra-communautaire de marchandises.

Le deuxième volet de la réunion ministérielle a trait à la *coordination des politiques sociales, économiques et financières*. Le Comité de Ministres souligne la nécessité d'une coopération plus étroite dans ces domaines, notamment eu égard à l'ouverture des économies des pays partenaires et au degré d'intégration déjà atteint. Le renforcement de la coordination des politiques implique un échange de vues périodique sur la politique macro-économique menée dans les pays partenaires, l'intérêt portant particulièrement sur la politique en

matière d'investissements et les effets de cette politique sur l'emploi. Le Comité de Ministres se félicite du fait que les Ministres des Affaires économiques se sont prononcés dans ce sens lors de leur réunion du 5 octobre dernier.

Soucieux de ne pas entraver le bon fonctionnement de l'union économique entre les trois pays du Benelux en cas de crise d'approvisionnement en pétrole brut et en produits pétroliers, le Comité de Ministres a approuvé une recommandation relative à une politique commune des pays du Benelux.

Par ailleurs, le Comité de Ministres a arrêté une directive visant à un renforcement de la coordination des politiques dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette directive implique que la concertation dans ces domaines peut aussi déboucher sur des recommandations aux gouvernements lorsqu'ils comportent des aspects sociaux, économiques ou financiers.

Le troisième volet a trait à la *coopération transfrontalière*. Le Comité de Ministres a donné mandat d'examiner les mesures à prendre pour autoriser et faciliter des concertations transfrontalières officielles au niveau local.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière une recommandation concernant la collaboration en matière de lutte contre la pollution de l'air au-delà des frontières a été signée. Cette recommandation étend à l'ozone et aux oxydes d'azote le système de communication qui existe entre les pays du Benelux pour les dépassements de concentrations maximales fixées pour certains polluants atmosphériques.

Dans le domaine des *actions vers l'extérieur*, le Comité de Ministres exprime sa satisfaction quant à la coopération Benelux dans le cadre de la préparation des différents Conseils européens. De plus, le Comité se réjouit du fait que les Ministres compétents ont arrêté le 31 mars 1983 une déclaration d'intention concernant la promotion des exportations et le 15 septembre 1983 une déclaration similaire concernant la politique commerciale. La déclaration concernant la promotion des exportations met l'accent sur la coopération entre les services des trois pays chargés de la promotion des exportations et celle concernant la politique commerciale sur l'action commune au niveau CE dans le domaine de la politique commerciale.

Le Comité de Ministres a adopté une position commune concernant le renforcement du marché intérieur européen. Le Comité souligne que, eu égard à l'ouverture de leurs économies, les pays du Benelux attachent une importance toute particulière à la réalisation rapide d'un marché intérieur libre. Les pays du Benelux mettront tout en oeuvre pour y contribuer.

Enfin, le Comité de Ministres a adopté le 27ème Rapport commun des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux sur la réalisation et le fonctionnement d'une union économique entre les trois Etats.

Le Commerce Extérieur luxembourgeois

La stagnation (en volume) de la demande étrangère, d'une part, et le léger recul des importations, d'autre part, ont entraîné en 1982 un nouveau déficit de la balance commerciale (- 22.6 milliards de francs) légèrement inférieur à celui de l'année précédente (- 22.9 milliards de francs).

Exportations

En 1982, les ventes à l'étranger se sont élevées à quelque 102 milliards de francs contre 88.6 milliards en 1981.

En volume la nouvelle chute des expéditions de produits sidérurgiques (- 3.9 %) a été quasiment compensée par l'expansion des ventes à l'étranger d'autres industries. Aussi la progression des exportations en valeur (+ 15.1%) est-elle surtout à mettre en relation avec les ajustements monétaires du 1er semestre de 1982 (baisse du taux de change effectif du franc luxembourgeois de 10% en 1982 par rapport à 1981). La plupart des entreprises exportatrices semblent donc avoir préféré améliorer leurs prix à l'exportation (et par là leur situation financière) plutôt que de conquérir de nouveaux marchés grâce à un gain de compétitivité.

Les exportations de produits en métaux (section XV de la nomenclature du commerce extérieur) s'élèvent en 1982 à 48.6 milliards de francs, soit 47.7% du total des exportations - contre 83.6% en 1963 et 70.8% en 1974. Cette réduction très nette de la part relative s'explique par les effets de la crise sidérurgique ainsi que de la politique de diversification industrielle.

Par ailleurs, la progression (en valeur) de 27.9% en 1982 par rapport à l'année précédente des autres exportations (hors produits métallurgiques) est due tant à la bonne tenue du secteur alimentaire et des industries spécialisées dans les produits chimiques, les matières plastiques et les pneumatiques, qu'à la pénétration sur les marchés de nouvelles entreprises implantées au Luxembourg - notamment la glacierie qui exporte la quasi-totalité de sa production et dont le chiffre d'affaires, selon le rapport de la Fedil s'est élevé en 1982 à quelque 1.6 milliard de francs.

Importations

Les importations qui s'élèvent en 1982 à 124.6 milliards de francs contre 111.5 milliards en 1981 ont renchéri considérablement à la suite des ajustements monétaires d'octobre 1981, de février et de juin 1982.

En volume les achats à l'étranger semblent avoir baissé légèrement.

Compte tenu de la faiblesse de l'activité économique, les importations de matières premières ont continué à baisser. En outre, les achats de biens d'équipement ont fléchi légèrement en raison du recul du niveau des investissements.

Toutefois, les importations de certains produits destinés principalement à la consommation privée - notamment les produits alimentaires et les matériels de transport - ont continué à progresser.

Répartition géographique

Après le recul des expéditions vers les pays communautaires en 1981, l'on a relevé au cours de l'année passée une recrudescence des exportations à destination des pays de la CE, à l'exception de l'Allemagne, le principal client du Luxembourg.

Le fléchissement du volume des expéditions vers le marché allemand s'explique essentiellement par la chute des ventes de produits sidérurgiques (- 22.1% en volume), les autres exportations ayant continué à progresser.

Alors que la part relative de la Belgique a plutôt stagné (17% du total des exportations), celle de la France a progressé sensiblement, passant de 15.5% à 16.8%. Cette évolution est à mettre en relation avec la poussée des ventes de matières textiles, ainsi que de matières plastiques artificielles et de pneumatiques qui s'élèvent à 3.6 milliards de francs en 1982 contre 2.2 milliards en 1981.

Le recul des exportations vers le continent américain (6.6 milliards de francs en 1982 contre 7.2 milliards en 1981) s'explique en grande partie par la chute des ventes de produits sidérurgiques notamment vers le Canada, le Mexique et la Colombie.

Au cours de l'année 1982 les approvisionnements auprès des pays limitrophes - nos principaux partenaires commerciaux - ont atteint (en importance relative) le même niveau qu'en 1981 (quelque 84% des importations totales du Luxembourg).

Parmi les autres pays membres de la CE il faut surtout relever la progression des livraisons des Pays-Bas (+ 27.4%) qui s'explique essentiellement par l'accroissement des fournitures directes de produits pétroliers.

Par ailleurs, le recul des importations en provenance du continent américain est principalement dû à la chute des livraisons de minerai de fer du Brésil qui ne s'élèvent plus qu'à 522 414 tonnes en 1982 contre 893 964 tonnes en 1981, soit une baisse de 41.6%.

L'évolution en 1983

Alors que les deux ajustements monétaires de 1982 avaient entraîné une perte de change de quelque 10% du franc belgo-luxembourgeois par rapport aux principales devises entrant dans le commerce extérieur de l'UEBL, le réajustement au sein du SME du 21 mars 1983 n'a accusé qu'une faible baisse (- 0,2%) du taux de change effectif par rapport à nos partenaires commerciaux.

Si la compétitivité moyenne n'a donc guère changé du fait de ces nouveaux ajustements, il semble toutefois que la situation concurrentielle extérieure se soit améliorée à la suite du freinage des coûts salariaux réalisés en 1982.

Néanmoins ces résultats seront insuffisants pour relancer les ventes à l'étranger tant que, d'une part, la reprise sur le plan international reste timide et que les impulsions positives qui en résultent pour l'économie luxembourgeoise demeurent très modestes et que, d'autre part, le contingentement de la production et des livraisons de produits laminés empêche une expansion en volume des marchés à l'exportation.

Balance commerciale du Luxembourg

Unité: Milliard de francs

Spécification	1980	1981	1982	1er trimestre 1982	1er trimestre 1983	Variation en % 1er trimestre 1983 1er trimestre 1982
Exportations.....	87.9	88.6	102.0	25.6	25.1	- 2.0
Importations.....	105.6	111.3	124.6	30.9	30.8	- 0.3
Solde de la balance commerciale.....	- 17.7	- 22.9	- 22.6	- 5.3	- 5.7	

Exportations

Il ressort des statistiques du commerce extérieur de 1983, qui ne sont disponibles que pour les trois premiers mois, que les exportations ont reculé de 2% en valeur par rapport au 1er trimestre de 1982.

Alors que les ventes à l'étranger de produits alimentaires ainsi que de produits chimiques et de pneumatiques ont progressé sensiblement, les expéditions de produits sidérurgiques ont fléchi considérablement. A la fin du 1er trimestre de 1983 les exportations de métaux communs (section XV de la nomenclature de la statistique du commerce extérieur) ne s'élèvent qu'à environ 10.7 milliards de francs contre 13.6 milliards de francs à la même période de l'année précédente, soit une chute de plus de 27% en valeur.

Importations

Au cours du 1er trimestre de 1983 les importations (y compris le gaz et l'électricité) ont stagné par rapport à la

période correspondante de l'année précédente et elles s'élèvent à près de 31 milliards de francs.

On note essentiellement un recul en valeur des approvisionnements à l'étranger de produits minéraux et d'autres matières premières. Ce rétrécissement est à mettre en relation avec la mauvaise conjoncture industrielle. En volume, les seules importations de combustibles solides pour la sidérurgie ont baissé de 22.2% et celles de fuels résiduels ont chuté de 31% au cours des 3 premiers mois de 1983 par rapport au 1er trimestre 1982.

Par contre, les achats à l'étranger de produits alimentaires et de matériel de transport ont continué à progresser en valeur.

Source: Extrait du mémoire, présenté par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, à la Chambre des Députés, lors des débats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1984, en octobre 1983).

La Bourse de Luxembourg

En début d'année, la conjoncture économique internationale, à l'instar des trois exercices précédents, reste fortement déprimée. Dans la majorité des pays industrialisés des faiblesses manifestes persistent: le mauvais état des finances publiques subsiste, le taux de chômage ne cesse de se détériorer. Certains facteurs positifs apparaissent néanmoins; la baisse des prix du pétrole exprimés en dollars et un déclin marqué de l'inflation qui va entraîner une baisse des taux d'intérêt, aux Etats-Unis d'abord, dans les pays européens ensuite. En termes réels, cette détente des taux d'intérêt reste toutefois moins spectaculaire qu'escomptée, même hésitante. Un certain plancher semble momentanément atteint.

Sur le plan monétaire, cet arrêt de la chute des taux d'intérêt aux Etats-Unis inverse la tendance à la baisse du dollar US amorcée durant le second semestre de l'année 1982. En Europe le début de l'année 1983 est marqué par des fluctuations monétaires. Le 21 mars 1983 le système monétaire européen subit un septième réaménagement des parités depuis sa mise en vigueur le 13 mars 1979. Ce réaligement inaugure alors une période de calme sur les marchés des changes, favori-

sant une baisse plus accentuée des taux d'intérêt européens.

Fidèle à sa particularité d'être très sollicité en période d'incertitudes, le marché des capitaux a consolidé ses remarquables résultats de l'année 1982. Au premier semestre, le volume des emprunts émis publiquement et cotés sur les différents marchés, dépasse les 23,5 milliards de dollars US contre 25 durant la même période de 1982 et 43,6 pour toute l'année écoulée.

Favorisé par la détente des taux d'intérêt, le rythme des nouvelles admissions en Bourse de Luxembourg reste très élevé, proche de l'année précédente: 165 emprunts admis contre 174 en 1982, 18 actions, parts et fonds d'investissement contre 19 en 1982, pour la même période, portant ainsi le nombre de lignes de cotation à 1950. De même, 88 retraits ont été enregistrés contre 92 durant le même semestre de l'année 1982.

Tout aussi favorable a été l'évolution du marché secondaire. Le volume des transactions a progressé de non moins de 59,53% en comparaison du même semestre de 1982, respectivement 55,81% dans le compartiment des valeurs à revenu fixe, 76,53% dans celui

des valeurs à revenu variable, ces dernières semblant regagner peu à peu du terrain. Si le volume des transactions en dollars US constitue toujours la majeure partie du volume en obligations, le mouvement en ECU s'affirme de plus en plus, rencontrant une demande croissante de la part des investisseurs. Alors que le montant moyen par transaction est pratiquement identique pour les deux devises, le nombre de transactions par valeur est près de 8 fois supérieur dans le compartiment des ECUS. Parmi les 25 obligations les plus traitées de ce semestre on en compte d'ailleurs 13 en ECU contre 6 en dollars US (2 en francs luxembourgeois, 2 en Yen et 2 en UC). Sept emprunts en ECU figurent aussi aux 10 premières places. Par ailleurs 22 emprunts en ECU ont été admis en 1983, doublant ainsi le nombre existant à la fin de 1982. Mais alors que la part des emprunts en ECU gagne près de 10% dans le volume total des obligations, le mouvement en francs luxembourgeois perd, quant à lui, près de 11,50%.

Les autres faits marquants de ce début d'année 1983 en Bourse de Luxembourg ont été:

- l'admission de 7 emprunts en dollars US avec paiement partiel ou différé, permettant à des investisseurs qui ne disposent pas momentanément de

liquidités suffisantes de participer à des émissions nouvelles;

- un nombre assez impressionnant d'emprunts avec warrants (10) et de warrants (16);
- la cotation, en Bourse de Luxembourg, de 5 séries de Bons Hypothécaires «Modified Pass-Through Mortgage-Backed Securities» émises par le «Government National Mortgage Association (GNMA)», garanties par le Gouvernement fédéral des Etats-Unis et cotées pour la première fois dans une bourse officielle.

Les valeurs à revenu fixe

Le marché national des emprunts obligataires

Au cours du semestre écoulé 9 emprunts obligataires libellés en francs luxembourgeois ont été admis à la cote, représentant un total de 4,45 milliards de francs, soit une progression de 32,84% par rapport à la même période de 1982. Parallèlement 3 emprunts ont été retirés de la cote, tous les trois ayant atteint leur échéance finale. Ce double mouvement porte à 147 le nombre des lignes de cotation des emprunts libellés en francs luxembourgeois au 30 juin 1983.

Admission à la Cote d'emprunts émis en francs luxembourgeois

	1980	1981	1982	1er sem. 1982	1er sem. 1983
Etat grand-ducal	2 (750)	3 (1550)	5 (2500)**	2 (950) **	2 (750) ***
Emetteurs luxembourgeois	4 (2000)	5 (2265)	6 (2900)	3 (1400)	5 (2600)****
Emetteurs étrangers	4 (1500)	3 (1500)*	2 (1000)	1 (500)	-
Institutions internationales	3 (1600)	3 (1700)	4 (2200)	1 (500)	2 (1100)
Total	12 (5850)	14 (7015)	17 (8600)	7 (3350)	9 (4450)

1) = entre parenthèses les montants émis en millions de francs luxembourgeois

* = un emprunt émis en 1980

** = deux emprunts émis en 1981

*** = deux emprunts émis en 1982

**** = un emprunt émis en 1982

Tout comme en 1981 et 1982 aucune société industrielle luxembourgeoise ou étrangère n'a été présente sur le marché primaire national, ni d'ailleurs aucun emprunteur privé étranger. Seuls l'Etat luxembourgeois, les établissements financiers luxembourgeois et

les institutions internationales ont émis des emprunts en francs luxembourgeois. Le taux d'intérêt moyen des nouvelles émissions s'est établi à 10,78% prolongeant ainsi la baisse amorcée à la fin du premier semestre 1982, où l'on enregistrait un taux moyen de 12,25%.

Emprunts admis en francs luxembourgeois au cours du 1er semestre 1983

	Taux	Durée	Date de la 1ère cotation
Grand-Duché	10,75%	1982-85-90	07.02.1983
SNCI	10,75%	1982-85-90	07.02.1983
Banque Paribas (Luxembourg)	10,25%	1983-89	16.06.1983
Banque Générale du Luxembourg	11 %	1982-85-92	05.01.1983
Banque Nationale de Paris (Luxembourg)	11 %	1983-90	18.04.1983
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise	11 %	1983-87-93	28.01.1983
Luxbanque	10,50%	1983-87-91	24.05.1983
Conseil de l'Europe	10,75%	1983-88-93	16.05.1983
EURATOM	11 %	1983-86-93	14.03.1983

Le marché secondaire des emprunts libellés en francs luxembourgeois a été moins animé au courant des premiers six mois de l'exercice 1983. Malgré une légère hausse des cours des emprunts en monnaie nationale, due à l'adaptation des conditions prévalant sur le marché primaire, le volume des transactions enregistrées a accusé une baisse de 12,48% en comparaison de la même période de l'exercice précédent. Seul les fonds d'Etat luxembourgeois ont donné lieu à des échanges plus nourris.

Le volume des transactions du secteur public luxembourgeois a augmenté de 152,95% par rapport au pre-

mier semestre de 1982, atténuant ainsi la baisse enregistrée par l'ensemble du marché des emprunts en francs luxembourgeois.

Quant aux taux de rendement à échéance finale des emprunts libellés en francs luxembourgeois, ils reflètent assez justement les caractéristiques du marché primaire. D'une évolution plutôt irrégulière en début d'année, ils accusent une baisse assez sensible à la fin du mois d'avril, avec un regard cependant pour les fonds d'Etat dont la baisse s'accroît seulement en juin. A la fin du semestre une stabilisation semble néanmoins se manifester.

Taux de rendement à échéance finale des emprunts émis en francs luxembourgeois

Date	Fonds d'Etat	Institutions internationales à long terme	Autres émetteurs à long terme
29.12.1982	10,88	10,75	10,93
26.01.1983	10,36	10,89	10,94
23.02.1983	10,36	11,23	10,07
30.03.1983	10,36	11,23	11,00
27.04.1983	10,38	11,15	10,74
24.05.1983	10,11	10,60	10,23
29.06.1983	9,29	10,41	10,14

(Source: Extrait du rapport du 1er semestre 1983 de la Bourse de Luxembourg).

The following information is provided for the purpose of...
 (The text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan.)

This document contains information that is...
 (The text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan.)

The following information is provided for the purpose of...
 (The text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan.)

This document contains information that is...
 (The text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan.)

Item	Value	Value	Value
1.1.1	1000	1000	1000
1.1.2	2000	2000	2000
1.1.3	3000	3000	3000
1.1.4	4000	4000	4000
1.1.5	5000	5000	5000
1.1.6	6000	6000	6000
1.1.7	7000	7000	7000
1.1.8	8000	8000	8000
1.1.9	9000	9000	9000
1.1.10	10000	10000	10000

This section contains additional information regarding...
 (The text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan.)

This section contains additional information regarding...
 (The text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan.)

Item	Value	Value	Value
1.2.1	1000	1000	1000
1.2.2	2000	2000	2000
1.2.3	3000	3000	3000
1.2.4	4000	4000	4000
1.2.5	5000	5000	5000
1.2.6	6000	6000	6000
1.2.7	7000	7000	7000
1.2.8	8000	8000	8000
1.2.9	9000	9000	9000
1.2.10	10000	10000	10000